

6

COMPTES ET ANNEXES 2022

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021		6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	2
6.1.1 État de la situation financière consolidée	-		
6.1.2 État du résultat global consolidé	75		
6.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés	-		
6.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés	-		

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

6.1.1 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Note n°	2022	2021 retraité ⁽¹⁾
Goodwill	12/13	299,3	299,3
Droits audiovisuels	12	57,6	60,5
Autres immobilisations incorporelles	12	292,7	298,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		649,6	658,7
Terrains	14	19,1	19,1
Constructions	14	47,5	50,5
Droits d'utilisation des actifs loués	14	16,0	19,4
Autres immobilisations corporelles	14	26,5	32,2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		109,0	121,2
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	17.1	6,7	6,8
Autres actifs financiers non courants	17.1	33,5	28,2
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	16	88,9	107,8
ACTIFS FINANCIERS		129,1	142,7
Actifs d'impôt différé	9	0,3	0,9
ACTIF NON COURANT		888,0	923,5
Stocks de droits de diffusion	15	230,9	272,8
Autres stocks	15	0,5	10,5
Créances clients nettes	17.1	308,9	352,0
Impôts courants		5,5	0,6
Instruments financiers dérivés	18.3	0,0	0,1
Autres actifs financiers courants	17.1	6,3	7,1
Autres actifs courants	17.1	172,3	170,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17.1	374,8	349,0
ACTIF COURANT		1 099,2	1 162,4
TOTAL ACTIF		1 987,2	2 085,9

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'affectation définitive du prix d'acquisition de Stéphane Plaza France. Les impacts sur les comptes consolidés 2021 sont détaillés en note 4 - Regroupements d'entreprises / Evolution de périmètre de consolidation.

PASSIF

(en millions d'euros)	Note n°	2022	2021 retraité ⁽¹⁾
Capital social		50,6	50,6
Prime d'émission		7,6	7,6
Actions propres		(9,1)	(3,1)
Réserves consolidées		994,1	827,9
Autres réserves		(5,4)	(7,3)
Résultat part du Groupe		161,5	280,9
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 199,2	1 156,4
Intérêts non contrôlants		39,0	46,7
CAPITAUX PROPRES	19	1 238,2	1 203,1
Provisions	20/21	31,3	41,3
Dettes financières	17.2	125,8	126,0
Dettes locatives	17.2	13,3	17,4
Autres passifs financiers	17.2	5,5	0,0
Autres dettes	17.2	0,0	0,2
Passifs d'impôt différé	9	38,1	40,9
PASSIF NON COURANT		214,0	225,8
Provisions	21	40,3	33,4
Dettes financières	17.2	1,2	1,1
Dettes locatives	17.2	5,2	4,9
Instruments financiers dérivés	18.3	0,5	0,0
Autres passifs financiers	17.2	0,0	11,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.2	332,8	432,0
Autres dettes d'exploitation	17.2	17,5	20,3
Impôts courants		2,1	7,0
Dettes fiscales et sociales	17.2	116,6	129,2
Dettes sur immobilisations	17.2	18,8	17,9
PASSIF COURANT		535,0	657,0
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 987,2	2 085,9

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'affectation définitive du prix d'acquisition de Stéphane Plaza France. Les impacts sur les comptes consolidés 2021 sont détaillés en note 4 - Regroupements d'entreprises / Evolution de périmètre de consolidation.

6.1.2 État du résultat global consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note n°	2022	2021
Chiffre d'affaires	5	1 356,9	1 390,4
Autres produits opérationnels	6.1	18,8	45,4
Total des produits opérationnels		1 375,6	1 435,7
Consommations et autres charges opérationnelles	6.2	(656,5)	(699,6)
Charges de personnel (yc participation)	6.3	(244,6)	(249,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(46,3)	(52,7)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	6.4	(100,5)	(88,9)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	6.4	(4,6)	(5,1)
Pertes de valeur des actifs non amortissables	6.4 / 13	0,0	(5,1)
Total des charges opérationnelles		(1 052,6)	(1 100,4)
Plus ou moins-values sur cessions / réévaluations de participations		(11,0)	55,2
Résultat opérationnel		312,0	390,5
Produits de la trésorerie		1,8	0,6
Coût de l'endettement		(1,9)	(2,0)
Charges d'intérêt sur dettes locatives		(0,3)	(0,4)
Autres produits (charges) financiers nets		0,3	0,4
Résultat financier	8	(0,1)	(1,4)
Quote-part de résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	16	(70,7)	(30,9)
Résultat courant avant impôt		241,2	358,2
Impôt sur le résultat	9	(75,3)	(77,4)
Résultat net des activités poursuivies		165,9	280,8
Résultat net de la période		165,9	280,8
attribuable au Groupe	10	161,5	280,9
attribuable aux intérêts non contrôlants		4,4	(0,0)
Résultat part du Groupe par action (en euros)	10	1,280	2,226
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	10	1,280	2,226
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)	10	1,273	2,218
Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	10	1,273	2,218

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note n°	2022	2021
Résultat net consolidé		165,9	280,8
<i>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat :</i>			
Variation de la valeur des instruments dérivés		2,3	(1,0)
Variation des écarts de conversion		0,2	(0,4)
Impôts sur les éléments recyclables	9	(0,6)	0,1
<i>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat :</i>			
Pertes et gains actuariels		12,3	1,6
Impôts sur les éléments non recyclables	9	(3,2)	(0,6)
Autres éléments du résultat global	19.3	11,0	(0,3)
Résultat global de la période		176,9	280,5
attribuable au Groupe		172,5	280,6
attribuable aux intérêts non contrôlants		4,4	(0,1)

6.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note n°	2022	2021
Résultat opérationnel des activités poursuivies		312,0	390,5
Amortissements et provisions hors actifs circulants		94,0	95,8
Amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		4,6	5,1
Plus-values et moins-values de cession / de réévaluation		5,0	(55,7)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		6,0	5,8
Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie		421,7	441,5
Produits perçus de la trésorerie		3,1	2,2
Intérêts payés		(2,4)	(2,0)
Intérêts des dettes locatives		(0,3)	(0,4)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT		422,0	441,3
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	15	46,0	(13,3)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	17	26,9	28,7
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	17	(108,3)	58,0
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(35,4)	73,4
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés		(90,5)	(59,2)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		296,2	455,4
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	12	(69,5)	(91,6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(6,7)	(10,1)
Acquisitions d'immobilisations financières		(0,9)	(5,1)
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales		(3,8)	18,0
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		(1,2)	13,2
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12/14	0,2	1,3
Cessions ou réductions d'immobilisations financières		0,0	2,7
Dividendes reçus	16	1,3	4,6
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(80,6)	(66,9)
Opérations de financement			
Actifs financiers	17	(43,4)	(37,3)
Souscriptions d'emprunts et autres passifs financiers	17	0,1	0,2
Remboursements d'emprunts et autres passifs financiers	17	(0,2)	(0,1)
Remboursements des dettes locatives	17	(5,1)	(5,5)
Acquisitions et cessions d'actions propres	19	(9,4)	(4,6)
Dividendes versés	11	(132,1)	(189,4)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(190,0)	(236,7)
Effet des écarts de conversion de trésorerie		0,2	0,2
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	17	25,8	152,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17	349,0	197,0
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		374,8	349,0

6.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Réserves consolidées Résultat Groupe	Variations des justes valeurs et écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Capitaux propres
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2021	126 414,2	50,6	7,6	(6,9)	1 016,7	(7,7)	1 060,3	7,7	1 068,0
Impacts de la décision de l'IFRIC "IAS 19" sur les capitaux propres d'ouverture					1,3		1,3	0,0	1,3
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2021 RETRAITEE	126 414,2	50,6	7,6	(6,9)	1 018,1	(7,7)	1 061,6	7,7	1 069,3
Variation de la valeur des instruments dérivés						(0,9)	(0,9)		(0,9)
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres					-	-	-		-
Pertes et gains actuariels					1,0		1,0		1,0
Écarts de conversion					(1,5)	1,2	(0,3)	-	(0,4)
Autres éléments du résultat global					(0,6)	0,3	(0,2)	-	(0,3)
Résultat net consolidé de la période					280,9		280,9	(0,0)	280,8
Résultat global total de la période					280,3	0,3	280,6	(0,1)	280,5
Dividendes distribués					(189,4)		(189,4)	(0,1)	(189,5)
Acquisitions / Cessions d'actions propres				3,8	(6,0)		(2,2)		(2,2)
Total des transactions actionnaires				3,8	(195,5)		(191,6)	(0,1)	(191,8)
Coût des actions de performance (IFRS 2)					5,8		5,8		5,8
Instruments de couverture des attributions d'actions de performance					0,1		0,1		0,1
Autres mouvements					(0,0)		(0,0)	39,2	39,2
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021 RETRAITEE ⁽¹⁾	126 414,2	50,6	7,6	(3,1)	1 108,7	(7,3)	1 156,4	46,7	1 203,1
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2022	126 414,2	50,6	7,6	(3,1)	1 108,7	(7,3)	1 156,4	46,7	1 203,1
Variation de la valeur des instruments dérivés						1,7	1,7	0,0	1,7
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres					-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels					9,1	0,0	9,1	0,0	9,1
Écarts de conversion					0,0	0,2	0,2	0,0	0,2
Autres éléments du résultat global					9,1	1,9	11,0	0,0	11,0
Résultat net consolidé de la période					161,5		161,5	4,4	165,9
Résultat global total de la période					170,6	1,9	172,5	4,4	176,9
Dividendes distribués					(126,6)		(126,6)	(5,4)	(131,9)
Acquisitions / Cessions d'actions propres				(6,1)	(2,5)		(8,5)		(8,5)
Total des transactions actionnaires				(6,1)	(129,0)	0,0	(135,1)	(5,4)	(140,4)
Coût des actions de performance (IFRS 2)					5,3		5,3		5,3
Instruments de couverture des attributions d'actions de performance					0,1		0,1		0,1
Autres mouvements					-		-	(6,8)	(6,9)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022	126 414,2	50,6	7,6	(9,1)	1 155,6	(5,4)	1 199,2	39,0	1 238,2

⁽¹⁾ Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 ont été retraités pour tenir compte de l'affectation définitive du prix d'acquisition de Stéphane Plaza France. Les impacts sur les comptes consolidés 2021 sont détaillés en note 4 - Regroupements d'entreprises / Evolution de périmètre de consolidation.

6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1	Informations sur l'entreprise	193
2	Faits marquants de l'exercice	193
3	Préparation et présentation des états financiers consolidés	194
4	Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation	196
5	Informations sectorielles	199
6	Autres produits et charges opérationnels	201
7	Rémunérations en actions	202
8	Résultat financier	203
9	Impôt sur le résultat	204
10	Résultat par action	206
11	Dividendes	206
12	Immobilisations incorporelles	207
13	Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée	209
14	Immobilisations corporelles	212
15	Stocks	214
16	Participations dans les coentreprises et entreprises associées	215
17	Instruments financiers	222
18	Risques liés aux instruments financiers	222
19	Capitaux propres	227
20	Indemnités de départ en retraite	228
21	Provisions	230
22	Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels	231
23	Parties liées	232
24	Honoraires des commissaires aux comptes	234
25	Événements post clôture	234
26	Périmètre	235

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. Informations sur l'entreprise

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 13 février 2023 et examinés par le Conseil de Surveillance du même jour. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 25 avril 2023.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par RTL Group, coté sur les marchés de Bruxelles, de Luxembourg et de Francfort.

2. Faits marquants de l'exercice

- Le 17 mai 2021, les groupes TF1, M6, Bouygues et RTL Group avaient annoncé avoir conclu des protocoles d'accord d'entrée en négociations exclusives pour fusionner les activités de TF1 et M6 et créer un groupe de médias français d'envergure.

La réalisation définitive de l'opération restait soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités compétentes (Autorité de la Concurrence et Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique ou "ARCOM") et les assemblées générales des groupes TF1 et M6.

Le 16 septembre 2022, les groupes TF1, M6, Bouygues et RTL Group ont mis un terme au projet de fusion des groupes TF1 et M6. Cette décision intervient après l'audition des parties par le Collège de l'Autorité de la Concurrence, les 5 et 6 septembre 2022, pour défendre l'intérêt et la nécessité de l'opération. À la suite des débats avec l'Autorité et malgré les remèdes additionnels proposés, il est apparu que seuls des remèdes structurels concernant a minima la cession de la chaîne TF1 ou de la chaîne M6 seraient de nature à permettre l'autorisation de l'opération. Les parties ont donc conclu que le projet ne présentait plus aucune logique industrielle. En conséquence, les différentes parties ont décidé de mettre fin au processus d'examen de l'opération devant l'Autorité de la Concurrence, et par conséquent fin au projet.

En conséquence, les accords de cession signés avec Altice Média concernant la promesse d'achat de la chaîne 6ter, et avec France Télévisions concernant le rachat de la participation résiduelle dans Salto deviennent caducs, dans la mesure où ces accords étaient soumis à l'approbation du projet de fusion par l'Autorité de la Concurrence.

- Le 1^{er} juillet 2022, le Groupe a décidé de convertir les obligations convertibles en actions (OCA) Miliboo émises à son profit dans le cadre de l'accord signé en 2019. A la suite de cette opération, le Groupe détient 21,4% du capital de Miliboo.
- Le 19 juillet 2022, le Groupe M6 a conclu l'acquisition de Malesherbes SAS (ex-Cinéfrance 1888), société détentrice d'un catalogue de 22 longs métrages, principalement des comédies grand public parmi lesquelles *Babysitting 1 & 2*, *Barbecue* et *9 mois ferme* (cf. note 4.1 - *Acquisitions de l'exercice*).
- Le 24 octobre 2022, le Groupe M6 et le Groupe CANAL+ ont annoncé le renouvellement de leurs accords pluriannuels pour la distribution de l'ensemble des chaînes de la TNT gratuite (M6, W9, 6ter, Gulli), thématiques payantes (Paris Première, téva, M6 Music, Canal J, Tiji, RFM TV, MCM) et de leurs services et fonctionnalités associés ainsi que le service SVOD GulliMax auprès des abonnés CANAL+. Cet accord porte sur la poursuite de la distribution de l'ensemble des chaînes du Groupe M6, ainsi que les services non linéaires et fonctionnalités associés à ces chaînes au sein des offres de CANAL+.

- Le 30 novembre 2022, le Groupe a finalisé la cession de sa filiale Best of TV, détenue à 51%, à la société Passat S.A. Par cette cession, M6 poursuit la rotation de son portefeuille de diversifications, dont le développement s'appuie notamment sur la puissance des antennes du Groupe (cf. note 4.2 - *Cessions de l'exercice*).
- L'année 2022 a été marquée également par le conflit militaire qui a éclaté entre la Russie et l'Ukraine le 24 février 2022. Le Groupe M6 n'a cependant que très peu d'activité dans ces deux pays et n'est pas directement impacté par le conflit en cours. Le Groupe reste toutefois très vigilant quant à l'évolution de la situation et aux conséquences de ce conflit sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers.

3. Préparation et présentation des états financiers consolidés

3.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec le référentiel comptable IFRS (normes internationales d'information financière) en vigueur au sein de l'Union Européenne à cette date. Ils sont présentés avec en comparatif l'exercice 2021 établi selon le même référentiel.

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes consolidés du Groupe, il n'y a pas de différence entre les textes approuvés par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

Principes retenus

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022

Les amendements aux normes IFRS suivants, applicables pour l'exercice 2022, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 :

- Amendements à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises : Référence au Cadre Conceptuel*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Amendements à IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2018-2020), applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Amendements à IAS 16 - *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, lors de sa réunion du mois d'avril 2021, l'IASB a validé la décision de l'IFRIC « IAS 38 – *Coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS (Software as a Service)* ». L'impact sur les performances financières du Groupe est non significatif.

Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2022 :

- IFRS 17 - *Contrats d'assurance* et amendements à IFRS 17 - *Modifications d'IFRS 17*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 8 - *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'une estimation comptable*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 1 - *Présentation des états financiers* et modifications du guide d'application pratique de la matérialité - *Informations à fournir sur les méthodes comptables*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 12 - *Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IFRS 17 - *Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la première application de ces normes et amendements sur ses situations et performances financières.

Normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Le Groupe pourrait être concerné par :

- Amendements à IAS 1 - *Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Amendements à IFRS 16 - *Contrats de location : Obligation locative découlant d'une cession-bail*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application de ces normes et amendements est en cours. Cette dernière ne devrait toutefois pas avoir d'effet matériel sur les situations et performances financières du Groupe.

Options ouvertes par le référentiel comptable et retenues par le Groupe

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Les options retenues par le Groupe sont

présentées en note 3.5.

3.2. PRINCIPES DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres et des actifs à la juste valeur par résultat ou par autres éléments du résultat global qui ont été évalués à leur juste valeur. Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET DES HYPOTHÈSES

Pour préparer ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, la direction du Groupe procède à des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

La direction revoit ses estimations et ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif de manière constante, sur la base tant de son expérience passée que de divers autres facteurs qu'elle juge raisonnables.

Les estimations et appréciations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sont susceptibles d'être sensiblement remises en cause au cours d'exercices futurs en fonction de l'évolution tant des opérations et performances du Groupe que des facteurs exogènes pesant sur son développement.

3.4. PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*.

Le résultat opérationnel correspond au résultat de la période avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts sur le résultat ;
- de la part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées ;
- du résultat net des activités cédées.

Présentation de l'état de la situation financière

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants. Compte tenu des activités du Groupe, cette classification est réalisée sur la base du délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : quand ce délai est compris dans le cycle d'exploitation (12 mois) ou est inférieur à un an, l'actif ou le passif est classé comme « courant » ; dans le cas contraire, la classification en « non courant » s'applique.

Conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs des

À l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture de juste valeur (*fair value hedge*) sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

Les principales estimations et appréciations retenues se rapportent à :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels tels que les droits audiovisuels ; l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose en effet la détermination des flux de trésorerie résultant de l'utilisation de ces actifs ou la connaissance de la valeur de marché des actifs. Il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales. De la même façon, la valeur de marché des actifs peut évoluer et différer des évaluations préalablement retenues ;
- l'évaluation, les modalités de consommation et la valeur recouvrable des droits audiovisuels comptabilisés en stocks ;
- l'évaluation des engagements de retraite dont les modalités de détermination sont détaillées en note 20 - *Indemnités de départ en retraite* ;
- l'évaluation des remises commerciales (cf. note 5 - *Informations sectorielles*) ;
- la détermination des montants inscrits en provisions compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et le coût des événements constituant le sous-jacent de la provision.

activités en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Présentation du tableau de flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin de chaque exercice. Il est établi en conformité avec IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie*.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les variations de stocks et de créances d'exploitation sont calculées nettes des variations des dépréciations sur actifs circulants.

En outre, afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt est retraitée de la capacité d'autofinancement et la variation de la dette d'impôt sur les sociétés est retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'impôts sur les sociétés sur l'exercice est ainsi isolé sur une ligne spécifique.

Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés (sauf activités en cours de cession) sont identifiés sur les lignes "Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales" et "Trésorerie nette résultant des cessions de filiales".

Activités en cours de cession / cédées

Les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau de flux de trésorerie consolidés.

Présentation des actifs et passifs éventuels

Les engagements donnés sur achats de droits sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transactions éliminées en consolidation

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en totalité.

Dates d'arrêté

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

Conversion des états financiers des entités étrangères consolidées

La devise de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste "Autres réserves" des capitaux propres de l'état de la situation financière consolidée et dans le poste "Variation des écarts de conversion" des autres éléments du résultat global.

3.5. OPTIONS RETENUES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre, le Groupe a ainsi retenu la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

3.6. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes, règles et méthodes comptables sont présentés dans un encadré en introduction de chacune des notes correspondantes.

4. Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation

Principes, règles et méthodes comptables :

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle ou jusqu'à la date effective de perte du contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts non-contrôlants dans les capitaux propres au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

✓ Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - *Regroupements d'entreprises*, ainsi que la norme IFRS 10 - *États financiers consolidés* :

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont généralement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;

- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
 - les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
 - au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill ;
 - dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3 révisée. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
 - à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.
 - les engagements d'achat d'intérêts non contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - *États financiers consolidés*. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
 - lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.
 - ✓ Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.
 - ✓ Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 13 - *Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée*).
 - ✓ Lors de son passage aux normes IFRS en 2005, le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 - *Première adoption des IFRS* de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 qui seraient non conformes aux prescriptions d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.
- Les goodwill antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, à compter de cette date.
- Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

4.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Academee



Le 16 février 2022, Métropole Télévision a souscrit à l'augmentation de capital de la société Academee pour 0,5 M€. Academee est une école 100% en ligne, qui offre des formations diplômantes parrainées par des professionnels emblématiques. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 50,0% du capital de la société (cf. note 16 - *Participations dans les coentreprises et entreprises associées*)

Miliboo



Le 1^{er} juillet 2022, le Groupe a décidé de convertir les obligations convertibles en actions (OCA) Miliboo émises à son profit dans le cadre de l'accord signé en 2019. A la suite de cette opération, le Groupe détient 21,4% du capital de Miliboo.

Malesherbes

Le 19 juillet 2022, le Groupe M6 a conclu l'acquisition de Malesherbes SAS (ex Cinéfrance 1888), société détentrice d'un catalogue de 22 longs métrages, principalement des comédies grand public parmi lesquelles *Babysitting 1 & 2*, *Barbecue* et *9 mois ferme*.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée.

Sur l'exercice 2022, les contributions de Malesherbes au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant (EBITA) consolidés du Groupe ne sont pas matérielles.

4.2. CESSIONS DE L'EXERCICE

Le 30 novembre 2022, le Groupe M6 a cédé ses participations dans les sociétés Best of TV France et Best of TV Benelux.

L'opération a dégagé une moins-value nette de cession de 5,0 M€ déterminée de la façon suivante :

	30/11/2022
Valeur de l'actif net consolidé à la date de cession	7,0
Juste valeur de la contrepartie reçue	2,0
Moins-value de cession	(5,0)

4.4. SUIVI DES ACQUISITIONS ET CESSIONS RÉALISÉES EN 2021

Stéphane Plaza France



Le 31 décembre 2021, le Groupe M6 a conclu l'acquisition de 2 % du capital de Stéphane Plaza France (Stéphane Plaza

4.3. AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2022 :

- la société Epithète Films a fusionné dans la société Société Nouvelle de Distribution le 30 avril 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 ;
- le 30 novembre 2022, M6 publicité a augmenté de 9% sa participation dans Wild Buzz Agency.

Immobilier), dont il détenait déjà 49 %, et a ainsi pris le contrôle du réseau d'agences immobilières franchisées. Cette opération valorise la société à 125,0 M€ pour 100 % du capital.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée.

L'affectation définitive du prix d'acquisition de Stéphane Plaza France, réalisée au second semestre 2022, s'analyse comme suit à la date d'acquisition :

	31/12/2021
Actif net comptable acquis retraité	14,8
Droit d'utilisation de la marque	50,9
Relations franchisés	37,0
Passifs d'impôt différé	(22,7)
Ajustement de juste valeur des actifs acquis et passifs assumés	65,2
Total actifs acquis et passifs assumés	80,0
Quote-part du total actifs acquis et passifs assumés	40,8
Juste valeur de la société	125,0
Juste valeur des 51% du capital "acquis"	63,8
Goodwill partiel définitif	23,0

Le droit d'utilisation de la marque de 50,9 M€ a été valorisé selon la méthode financière des redevances. Il a une durée de vie résiduelle de 27 ans à la date d'acquisition.

Les relations franchisés de 37,0 M€ reflètent la juste valeur à la date d'acquisition des relations clients avec le réseau d'agences franchisées. Valorisées selon la méthode financière

des surprofits, elles ont une durée de vie résiduelle de 19 ans à la date d'acquisition.

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, les états financiers publiés au 31 décembre 2021 ont été retraités pour tenir compte de cette affectation définitive :

	2021 Publié	Affectation au 31/12/2021	2021 retraité
Goodwill	332,5	(33,2)	299,3
Autres immobilisations incorporelles	211,0	87,9	298,9
Intérêts non contrôlants	14,8	31,9	46,7
Provisions non courantes	41,1	0,1	41,3
Passifs d'impôt différé	18,2	22,7	40,9

5. Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels du Groupe sont ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux autres décisionnaires opérationnels, les dirigeants des filiales ou directions du Groupe.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant (EBITA), qui se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession de filiales et participations. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées à ces derniers et de décider de la politique d'investissement future.

Le Groupe a adapté au cours des dernières années son organisation opérationnelle en fonction des marchés sur lesquels il exerce ses différents métiers.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

Télévision

Le secteur, caractérisé par un fort degré de mutualisation entre les différentes chaînes du Groupe (acquisitions, technique, diffusion...), regroupe les chaînes en clair (M6, W9, 6TER et Gulli) et les chaînes payantes (Paris Première, Téva, M6 Music, Série Club, Tiji, Canal J, RFM TV, MCM, MCM Top) dont le modèle économique repose sur un financement mixte (publicité et versements des plateformes qui distribuent ces chaînes dans le cadre de bouquets diffusés via l'IPTV, le câble ou le satellite).

Ce secteur inclut également l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que l'exploitation de la plateforme technique 6play, la société M6 Créations (précédemment présentée dans le secteur "Diversifications") et la régie publicitaire.

Radio

Le secteur inclut les stations de radio (RTL, RTL2 et Fun Radio) dont le modèle économique est entièrement financé par la publicité, ainsi que l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que la régie publicitaire.

Production et Droits Audiovisuels

Outre les activités de production et de coproduction (cinéma, TV et internet) du Groupe, ce secteur opérationnel inclut les activités de distribution de droits cinématographiques audiovisuels tout au long de leur cycle d'exploitation, auprès du grand public (cinéma, vente de vidéos physiques et dématérialisées) puis des professionnels (distribution du portefeuille de droits auprès des télévisions en clair et payantes nationales, et distribution internationale).

Diversifications

Le secteur inclut le réseau de franchises immobilières et l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente, l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des redevances des franchises immobilières, des ventes aux consommateurs ou spectateurs et des revenus publicitaires issus des sites internet du Groupe.

Les éliminations et résultats non affectés se rapportent au coût des plans d'attribution d'actions de performance, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

Résultat

Principes, règles et méthodes comptables :

Chiffre d'affaires

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe applique la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Le principe fondamental de cette norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Les cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit sont les suivantes :

- *Identification du(des) contrat(s) avec un client*

Un contrat au sens d'IFRS 15 est un accord entre deux parties ou plus qui crée des droits et obligations exécutoires.

La norme précise également les conditions dans lesquelles plusieurs contrats doivent être regroupés pour être comptabilisés comme un seul et même contrat, ainsi que les modalités de comptabilisation des modifications de contrat (contrat distinct ou rattachement au contrat initial).

- *Identification des différentes obligations de prestation distinctes du contrat*

Une obligation de prestation correspond à la promesse de fournir au client un bien ou un service (ou un groupe de biens ou services) qui est considéré comme distinct des autres biens ou services promis dans le cadre du contrat.

La norme précise les critères à remplir pour qu'une promesse de transférer un bien ou un service soit considérée comme distincte.

Cette étape d'identification des différentes obligations de prestation prévues au contrat est très importante dans la mesure où elle conditionne notamment l'allocation du prix de la transaction aux différentes obligations, ainsi que le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du contrat, les différentes obligations de performance étant remplies à des dates potentiellement différentes.

- **Détermination du prix de transaction**

Le prix de transaction est le montant de contrepartie (y compris les contreparties variables ou les contreparties autres qu'en numéraire) auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client.

- **Répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation**

L'objectif est ici d'affecter à chaque obligation de prestation distincte un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client.

En général, cette affectation devra se faire sur la base des prix de vente spécifiques relatifs de chaque bien ou service distinct.

- **Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont satisfaites**

Dans la très grande majorité des cas, le vendeur doit comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé soit à une date donnée, soit sur une période donnée.

Plus spécifiquement, les principes généraux de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées à mesure de la diffusion des écrans et des messages publicitaires ayant fait l'objet de la vente ; le chiffre d'affaires est reconnu net de remises commerciales accordées selon les conditions générales et particulières se traduisant par l'octroi d'avoirs en cours et en fin d'année ;
- la rémunération des chaînes numériques octroyée par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent est calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel ;
- les revenus des activités de diversification sont appréhendés à la réalisation de la prestation ou à la livraison des produits. Ils sont comptabilisés nets de provisions pour retour. Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.

Les revenus de Stéphane Plaza France sont majoritairement générés par les redevances perçues auprès des agences immobilières franchisées.

Concernant les ventes de contenus, et en particulier les revenus associés aux licences octroyées dans le cadre de l'activité de merchandising et des opérations promotionnelles de M6 Créations, l'enjeu est ici de déterminer si ces dernières consistent à accorder aux clients des droits d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par les licences, ou, au contraire, des droits d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où les licences sont octroyées. Dans le premier cas, le chiffre d'affaires est étalé sur la durée des licences octroyées (reconnaissance "over time") alors que, dans le second, il est reconnu en totalité à la date d'octroi des licences (reconnaissance "point in time") ;

- les ventes des droits audiovisuels sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits, essentiellement dans le cadre des ventes aux télévisions ; les autres ventes (salle et vidéo) sont reconnues en fonction des entrées ou à la livraison du matériel. Il peut donc y avoir, dans ce dernier cas (licences avec redevances en fonction des ventes ou de l'utilisation), un décalage entre la satisfaction de l'obligation de prestation (par exemple, l'ouverture des droits pour les ventes salle) et la reconnaissance des produits (par exemple, à mesure que les billets d'entrée sont vendus par l'exploitant). Toutefois, les impacts liés à ce décalage ne sont pas matériels et ne nécessitent donc pas une mention spécifique dans les annexes aux comptes consolidés.

Les contributions de chaque secteur d'activité au résultat sont les suivantes :

En 2021 :

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2021
Chiffre d'affaires hors-Groupe	1 091,8	157,1	60,6	79,9	1,0	1 390,4
Chiffre d'affaires inter-segments	15,4	2,3	75,1	1,3	(94,1)	-
Chiffre d'affaires*	1 107,2	159,4	135,7	81,2	(93,1)	1 390,4
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	286,2	35,8	16,4	11,1	(2,9)	346,7
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(3,3)	(0,7)	(1,7)	(5,6)		(11,3)
Plus-values sur cessions / réévaluations de participations				55,2		55,2
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						390,5
Résultat financier						(1,4)
Quote-part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						(30,9)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						358,2
Impôt						(77,4)
Résultat net des activités poursuivies						280,8
Résultat de la période						280,8
attribuable au Groupe						280,9
attribuable aux intérêts non contrôlants						(0,0)

* dont 1 137,4 M€ au titre des revenus publicitaires

En 2022 :

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2022
Chiffre d'affaires hors-Groupe	1 069,7	157,6	56,2	72,3	1,1	1 356,9
Chiffre d'affaires inter-segments	5,5	1,7	89,3	0,7	(97,2)	-
Chiffre d'affaires*	1 075,3	159,3	145,4	73,0	(96,2)	1 356,9
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	265,0	34,1	13,4	21,2	2,5	336,2
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(3,3)	(0,7)	(4,9)	(4,2)		(13,2)
Plus-values sur cessions / réévaluations de participations				(11,0)		(11,0)
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						312,0
Résultat financier						(0,1)
Quote-part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						(70,7)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						241,2
Impôt						(75,3)
Résultat net des activités poursuivies						165,9
Résultat de la période						165,9
attribuable au Groupe						161,5
attribuable aux intérêts non contrôlants						4,4

* dont 1 083,6 M€ au titre des revenus publicitaires

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

6. Autres produits et charges opérationnels

6.1. AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 18,8 M€ (contre 45,4 M€ en 2021) et sont constitués principalement :

- du crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique pour 1,8 M€, contre 17,6 M€ en 2021 ;
- des subventions d'exploitation pour 5,0 M€, contre 7,1 M€ (dont 1,8 M€ d'aide à la diffusion des radios) en 2021 ;
- des refacturations envers les sociétés mises en équivalence pour 10,0 M€ contre 10,0 M€ en 2021.

6.2. CONSOMMATIONS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2022	31/12/2021
Consommations de droits de diffusion et programmes de flux (y compris dépréciations des stocks de droits de diffusion)	(348,7)	(374,0)
Consommations de stocks de marchandises	(15,4)	(17,8)
Autres services extérieurs *	(291,5)	(307,0)
Pertes de change opérationnelles	-	(0,0)
Autres charges	(0,9)	(0,7)
CONSOMMATIONS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(656,5)	(699,6)

* Les autres services extérieurs correspondent notamment aux redevances dues aux sociétés de droits d'auteurs et aux coûts de production des émissions.

6.3. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	(146,7)	(148,0)
Charges sociales	(64,4)	(60,3)
Participation et intéressement	(15,8)	(20,2)
Autres charges de personnel	(17,7)	(20,6)
CHARGES DE PERSONNEL	(244,6)	(249,1)

Les autres charges de personnel incluent notamment les dotations et reprises au titre de la provision pour retraite et des provisions pour litiges sociaux, ainsi que le coût des plans d'attribution d'actions de performance conformément à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (cf. note 7 - Rémunérations en actions).

L'effectif moyen "équivalent temps plein" (ETP) s'élève à 2 203 au 31 décembre 2022 contre 2 240 au 31 décembre 2021 pour les sociétés intégrées globalement.

La répartition de l'effectif "équivalent temps plein" (ETP) par catégorie est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Non cadres	15 %	18 %
Cadres	51 %	49 %
Cadres dirigeants	2 %	2 %
Journalistes	13 %	13 %
Intermittents	19 %	18 %
TOTAL	100 %	100 %

6.4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS

	31/12/2022	31/12/2021
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(57,1)	(56,0)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(11,4)	(7,3)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(15,3)	(9,7)
Amortissements des immobilisations corporelles	(14,4)	(15,1)
Amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	(4,6)	(5,1)
Autres dépréciations	(2,4)	(0,9)
Perte de valeur des actifs non amortissables	-	(5,1)
TOTAL DOTATIONS (NETTES DES REPRISES)	(105,1)	(99,0)

7. Rémunérations en actions

Principes, règles et méthodes comptables :

Depuis 2009, le Groupe M6 a mis en place des plans d'attribution d'actions de performance au bénéfice de son personnel. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale initiale est évaluée sur la base du cours de l'action M6 à la date d'attribution ajusté des dividendes attendus au cours de la période d'acquisition. Elle est répartie en résultat sur cette même période.

Plans octroyés en 2022

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2022, deux attributions d'actions de performance ont été décidées par le Directoire du 10 octobre 2022, après approbation par le Conseil de Surveillance du 27 septembre 2022 :

- un plan concerne un collège de 160 bénéficiaires et porte sur 291 050 actions sous conditions de présence au 31 mars 2025 et d'atteinte d'objectifs d'EBITA consolidé en 2022 ;
- un autre plan concerne un collège de 25 bénéficiaires et porte sur 224 700 actions sous conditions de présence de deux exercices minimum. Il est attribué annuellement sur la base de conditions de performance pluriannuelles.

Évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés

La juste valeur des attributions d'actions de performance s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans et juste valeur de l'avantage octroyé

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance ouverts au 31 décembre 2022, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque (*)	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans d'attribution d'actions de performance						
Du 30/07/2019	15,35	N/A	N/A	-0,30%	6,97%	13,23
Du 20/04/2021 (2 plans)	18,38	N/A	N/A	-0,64%	N/A	14,34
Du 10/10/2022 (2 plans)	10,34	N/A	N/A	2,07%	6,15%	8,38

(*) Taux sans risque : maturité indiquée à 2 ans

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance à la période d'acquisition (soit 2 ans, 2 ans et 6 mois ou 2 ans et 8 mois). Il est en outre posé comme hypothèse que, sur la base des observations historiques, 5 à 10 % des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'acquisition.

Sur l'exercice, le solde des actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Attribution maximum	Solde 31/12/2021	Variation liée à la performance	Attribution	Livraison	Annulation	Solde 31/12/2022
Plans d'attribution d'actions de performance	1 262 450	1 262 450	733 700	-	515 750	(237 000)	(10 100)	1 002 350
Du 30/07/2019	246 500	246 500	237 000	-	-	(237 000)	-	-
Du 20/04/2021	407 200	407 200	403 700	-	-	-	(10 100)	393 600
Du 20/04/2021	93 000	93 000	93 000	-	-	-	-	93 000
Du 10/10/2022	291 050	291 050	-	-	291 050	-	-	291 050
Du 10/10/2022	224 700	224 700	-	-	224 700	-	-	224 700

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits. Elles peuvent être liées également à la non-atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Charge comptabilisée au cours de l'exercice 2022

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution d'actions de performance sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " Charges de personnel " :

Plans d'attribution d'actions de performance	Charges de personnel	
	31/12/2022	31/12/2021
Du 25/07/2018 (2 plans)	-	(0,9)
Du 30/07/2019 (2 plans)	(0,8)	(2,6)
Du 20/04/2021 (2 plans)	(4,1)	(2,3)
Du 10/10/2022 (2 plans)	(0,4)	-
CHARGE TOTALE	(5,3)	(5,8)

8. Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits de la trésorerie	1,8	0,6
Coût de l'endettement	(1,9)	(2,0)
Charges d'intérêt sur dettes locatives	(0,3)	(0,4)
Réévaluation des instruments dérivés nets	0,6	0,0
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,5)	(0,4)
Autres éléments financiers	0,2	0,8
Autres produits (charges) financiers nets	0,3	0,4
RÉSULTAT FINANCIER	(0,1)	(1,4)

Les produits de la trésorerie s'élèvent à +1,8 M€, en forte progression par rapport à 2021, sous l'effet combiné de l'augmentation de l'encours moyen placé (210,8 M€ en 2022 contre 119,3 M€ en 2021) et de l'appréciation des taux d'intérêt (taux de rendement moyen de +0,52% en 2022 contre +0,08% en 2021).

Le coût de l'endettement s'élève à -1,9 M€ au 31 décembre 2022 et correspond aux intérêts sur l'emprunt obligataire Euro PP émis en 2017, sur l'emprunt Schuldschein mis en place en juillet 2019, et sur les lignes bancaires non tirées en cours d'année. L'endettement moyen s'élève à 125,0 M€ sur l'exercice 2022 pour un taux moyen d'endettement de 1,2 % l'an, comme en 2021.

- Les charges d'intérêt sur dettes locatives correspondent à la désactualisation des dettes comptabilisées en application d'IFRS 16.
- Les autres éléments financiers correspondent principalement aux effets de la mise à juste valeur des actifs et passifs financiers (instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat).

9. Impôt sur le résultat

Principes, règles et méthodes comptables :

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Depuis l'exercice 2010, conformément aux dispositions d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, le Groupe a requalifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Ainsi, un actif d'impôt différé est constaté lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ; un passif d'impôt différé est lui constaté lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les éléments suivants ne donnent cependant pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans l'éventualité où le groupe disposerait de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourrait être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont ajustés le cas échéant à hauteur des bénéfices imposables futurs estimés.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés reflètent la meilleure estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et de réalisation de bénéfices imposables futurs dans les juridictions fiscales concernées. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées dans les budgets et plans et avec les autres données prévisionnelles utilisées pour valoriser d'autres postes du bilan.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les composants de la charge d'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(81,3)	(74,4)
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporaires	6,0	(3,0)
TOTAL	(75,3)	(77,4)

Le taux d'impôt sur les sociétés projeté au titre de l'exercice 2022 est de 25,83 % (correspondant au taux normal d'IS de 25,0 %, majoré de la contribution additionnelle de 3,3 %) pour les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale français, contre 28,41 % (correspondant au taux normal d'IS de 27,5 %, majoré de la contribution additionnelle de 3,3 %) au titre de 2021.

Le taux d'imposition différée retenu en 2022 est de 25,83 %, comme en 2021.

Les impôts différés liés aux ajustements par autres éléments du résultat global sont les suivants :

	31/12/2022	Variations	31/12/2021
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	0,2	0,2	(0,0)
Pertes et gains actuariels	(1,4)	(3,2)	1,8
Achats à terme d'actions propres	1,4	(0,8)	2,2
TOTAL	0,2	(3,8)	3,9

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt du Groupe et la charge obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt est le suivant :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de la période attribuable au Groupe	161,5	280,9
Intérêts non contrôlants	4,4	(0,0)
Impôt sur le résultat	(75,3)	(77,4)
Quote-part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	(24,6)	(2,2)
Perte de valeur des goodwill	-	(5,1)
Coût des actions de performance (IFRS 2)	(5,3)	(5,8)
Résultat des activités poursuivies avant impôt retraité	271,2	371,3
Taux d'impôt commun théorique	25,83 %	28,41 %
Charge d'impôt théorique	(70,0)	(105,5)
Éléments en rapprochement :		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(3,6)	(4,1)
Plus-values de cession / de réévaluation imposées au taux réduit	(1,3)	13,8
Mali de fusion déductible	0,4	16,0
Crédit d'impôt Audiovisuel	0,5	5,0
Autres différences	(1,2)	(2,6)
CHARGE NETTE D'IMPÔT RÉEL	(75,3)	(77,4)
Taux effectif d'impôt	27,8 %	20,8 %

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021 retraité
Actifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	0,2	0,3
Autres actifs	3,9	2,3
Provisions pour retraite (non déductible)	8,1	10,6
Autres provisions non déductibles	8,2	4,8
Dettes locatives	4,8	5,8
Charges à payer non déductibles	4,9	4,0
Instruments financiers	1,8	2,2
Déficits reportables	1,7	2,3
Divers	0,6	4,0
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôt différé	(34,0)	(35,4)
TOTAL	0,3	0,9
Passifs d'impôt différé		
Catalogues	(2,7)	(4,8)
Licences et marques	(31,9)	(32,5)
Relations franchisés	(9,1)	(9,6)
Relations annonceurs et distributeurs	(12,8)	(13,6)
Amortissement dérogatoire	(5,1)	(5,2)
Dépréciation des actions propres	(1,6)	(1,3)
Droits d'utilisation des actifs loués	(4,1)	(5,0)
Divers	(4,8)	(4,4)
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôt différé	34,0	35,4
TOTAL	(38,1)	(40,9)

Les actifs et passifs d'impôt différé des sociétés intégrées fiscalement ont été compensés.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 11,1 M€ au 31 décembre 2022.

Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 31 décembre 2022 à 6,4 M€.

10. Résultat par action

Principes, règles et méthodes comptables :

Conformément aux préconisations de la norme IAS 33 - *Résultat par action*, le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

L'effet de dilution des plans d'attribution d'actions de performance dénoués par livraison d'actions et en cours d'acquisition est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat par action dilué est calculé en retenant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité mère et un nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant un effet dilutif est déterminé plan par plan. Ce nombre d'actions est calculé en rapportant le prix d'émission des actions de performance octroyées, à la valeur de marché de l'action pendant la période. Le prix d'émission correspond pour les actions de performance à la juste valeur des services restant à rendre.

	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	161,5	280,9
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités cédées	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	161,5	280,9
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	126 219 092	126 197 391
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	635 907	445 199
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	126 854 999	126 642 590
Résultat par action (en euros)	1,280	2,226
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	1,280	2,226
Résultat dilué par action (en euros)	1,273	2,218
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	1,273	2,218

* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)

Le calcul du résultat dilué par action tient compte des attributions d'actions de performance accordées lors des plans du 20 avril 2021 et du 10 octobre 2022.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est de 635 907 au 31 décembre 2022 : sur cette base, l'effet dilutif sur le résultat par action représente 0,6 centime d'euro par titre.

11. Dividendes

Métropole Télévision	31/12/2022	31/12/2021
Déclarés et versés au cours de l'exercice	126,3	189,4
Nombre d'actions en circulation en milliers	126 286	126 278
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	1,00	1,50
Proposés pour approbation à l'AGM	125,8	126,2
Nombre d'actions en circulation en milliers	125 786	126 224
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	1,00	1,00

12. Immobilisations incorporelles

Principes, règles et méthodes comptables :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation ;
- des parts producteurs et coproducteurs de fictions, de longs métrages et autres programmes ;
- des avances et acomptes sur immobilisations ;
- des logiciels et sites marchands ;
- des licences ;
- des marques ;
- des relations clients ;
- des goodwill.

Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en conformité avec IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* et l'amendement à IAS 38 - *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*.

La méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés. La présomption selon laquelle un mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés d'un actif n'est pas approprié, est réfutée dans le cas des droits audiovisuels et des coproductions compte tenu de la très forte corrélation entre les recettes et la consommation des avantages économiques de ces droits.

Ainsi, les droits audiovisuels :

- sont amortis au rythme des recettes nettes générées rapportées aux recettes nettes totales estimées, les durées d'amortissement, conformes aux pratiques de la profession, correspondant ainsi aux durées pendant lesquelles les droits audiovisuels sont le plus susceptibles d'être source de revenus et de flux de trésorerie ;
- font l'objet, en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 13), d'un test de dépréciation, qui peut conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

Coproductions de films cinématographiques, fictions et autres

La rubrique "Coproductions" regroupe plus spécifiquement les parts producteurs et coproducteurs de longs métrages, fictions et autres programmes. Elles sont inscrites en droits audiovisuels et amorties à la recette. Si les recettes sont insuffisantes au regard de la valeur comptable de la production, une dépréciation de la fraction non couverte est immédiatement constatée.

En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) sont comptabilisées en réduction du coût d'acquisition des actifs de coproduction financés, et en conséquence sont comptabilisées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des coproductions tel que défini précédemment.

Avances et acomptes sur immobilisations

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation ;
- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

Les sommes versées sont reclassées en droits audiovisuels à la date d'ouverture des droits.

Logiciels informatiques et sites marchands

Les logiciels informatiques achetés ou développés en interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas sept ans.

Selon la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des sites internet sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Licences

Les licences sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À l'exception des licences RTL apportées par la société RTL France Radio, ainsi que des licences RTL2 et Fun Radio reconnues au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio de RTL Group, elles ont une durée de vie

définie et sont donc amorties.

Les licences RTL France Radio, RTL2 et Fun Radio correspondent aux droits au titre des autorisations d'usage de la ressource radioélectrique (fréquences) pour la France concernant les trois radios, délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ces licences ont une durée d'utilité indéterminée dans la mesure où il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elles généreront des entrées nettes de trésorerie pour la société détentrice. Ces licences ne sont donc pas amorties et leur valeur comptable sera appréciée chaque année en conformité avec la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

Marques

Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue, et acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Quand ces marques ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

Les marques font l'objet de tests de dépréciation en conformité avec IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Relations Clients

Seules les relations clients reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les relations clients (annonceurs, distributeurs et franchisés) acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des relations clients.

Les relations clients ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

	Droits audiovisuels (distribution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2021 retraité
Au 1 ^{er} janvier 2021, net des dépréciations et amortissements	26,8	3,9	12,8	43,5	209,8	282,2	535,5
Acquisitions	45,1	4,0	29,5	78,6	10,9	-	89,5
Cessions	(19,0)	-	-	(19,0)	(1,8)	-	(20,8)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	87,9	20,7	108,5
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	16,6	19,7	(19,9)	16,4	0,0	-	16,4
Dotations aux amortissements 2021	(51,6)	(8,2)	-	(59,8)	(9,7)	-	(69,5)
Dépréciations	(4,3)	1,2	(0,3)	(3,4)	-	(5,1)	(8,5)
Reprises d'amortissements sur cessions	18,7	-	-	18,7	1,8	-	20,5
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	0,0	1,5	1,5
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	(14,5)	-	(14,5)	-	-	(14,5)
Au 31 décembre 2021 retraité, net des dépréciations et amortissements	32,1	6,1	22,3	60,5	298,9	299,3	658,7
Au 1 ^{er} janvier 2021							
Valeur brute	1 034,9	766,8	17,2	1 818,9	323,3	312,0	2 454,2
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 008,1)	(762,9)	(4,4)	(1 775,4)	(113,5)	(29,9)	(1 918,7)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2021	26,8	3,9	12,8	43,5	209,8	282,2	535,5
Au 31 décembre 2021 retraité							
Valeur brute	1 077,5	790,5	26,9	1 894,9	420,3	332,7	2 647,9
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 045,4)	(784,4)	(4,6)	(1 834,4)	(121,4)	(33,4)	(1 989,2)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 RETRAITÉ	32,1	6,1	22,3	60,5	298,9	299,3	658,7

	Droits audiovisuels (distribution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2022
Au 1 ^{er} janvier 2022 retraité, net des dépréciations et amortissements	32,1	6,1	22,3	60,5	298,9	299,3	658,7
Acquisitions	32,1	0,9	31,5	64,5	9,3	-	73,8
Cessions	-	-	(0,1)	(0,1)	(7,4)	(5,1)	(12,5)
Acquisitions/cessions de filiales	-	1,0	-	1,0	(0,7)	-	0,3
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	23,1	21,7	(29,1)	15,6	-	-	15,6
Dotations aux amortissements 2022	(52,6)	(11,8)	-	(64,3)	(15,3)	-	(79,6)
Dépréciations	(4,5)	1,4	(1,0)	(4,1)	-	-	(4,1)
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	-	-	7,3	-	7,3
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	0,5	5,1	5,6
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	(15,4)	-	(15,4)	-	-	(15,4)
Au 31 décembre 2022, net des dépréciations et amortissements	30,2	3,8	23,6	57,6	292,7	299,3	649,6
Au 1 ^{er} janvier 2022 retraité							
Valeur brute	1 077,5	790,5	26,9	1 894,9	420,3	332,7	2 647,9
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 045,4)	(784,4)	(4,6)	(1 834,4)	(121,4)	(33,4)	(1 989,2)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER RETRAITÉ	32,1	6,1	22,3	60,5	298,9	299,3	658,7
Au 31 décembre 2022							
Valeur brute	1 132,6	814,0	29,2	1 975,9	421,5	327,7	2 725,1
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 102,4)	(810,2)	(5,6)	(1 918,3)	(128,9)	(28,3)	(2 075,5)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022	30,2	3,8	23,6	57,6	292,7	299,3	649,6

Les "autres immobilisations incorporelles" correspondent notamment aux marques, aux licences (y compris les licences FM des stations RTL, RTL2 et Fun Radio), aux logiciels informatiques et aux relations clients reconnues au titre des acquisitions du pôle Radio auprès de RTL Group, du pôle Jeunesse TV auprès du Groupe Lagardère et de Stéphane Plaza France.

Hormis les licences apportées par RTL France Radio, les licences reconnues sur RTL2 et Fun Radio, les marques Fun Radio, Gulli, Canal J, Tiji, l'ensemble des autres immobilisations incorporelles a la nature d'actif amortissable.

13. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Principes, règles et méthodes comptables :

Selon la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles non amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf s'il est avéré que l'exploitation de cet actif ne peut se faire indépendamment d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces actifs ainsi liés pour leur exploitation et la génération de flux de trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT").

L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Dans ce cas, c'est la valeur recouvrable de l'UGT qui fait l'objet du test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Métropole Télévision de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la Direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Si la valeur comptable du goodwill et des autres actifs non courants de l'unité génératrice de trésorerie est insuffisante, une provision peut être reconnue à hauteur de la perte non affectée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ÉVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit au cours des exercices 2022 et 2021 :

		31/12/2022	31/12/2021 retraité
À l'ouverture, net des pertes de valeur		299,3	282,2
Acquisitions		-	23,0
Cessions		(5,1)	(0,8)
Pertes de valeur		5,1	(5,1)
À la clôture		299,3	299,3
À l'ouverture			
	Valeurs brutes	332,7	312,0
	Cumul des pertes de valeur	(33,4)	(29,9)
	MONTANT NET	299,3	282,2
À la clôture			
	Valeurs brutes	327,7	332,7
	Cumul des pertes de valeur	(28,3)	(33,4)
	Montant net	299,3	299,3

Le 31 décembre 2021 a été retraité pour tenir compte de l'affectation définitive de Stéphane Plaza France.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice 2022 sur les goodwill des activités poursuivies (cf. tests de dépréciation ci-après).

La principale variation de l'année 2022 reflète les cessions de Best of TV France et Best of TV Benelux.

RÉPARTITION

Les goodwill (valeur nette) se répartissent par Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") de la façon suivante :

Secteurs opérationnels	UGT	31/12/2022	31/12/2021 retraité
Télévision	Télévision	164,5	164,5
	Autres	-	-
Radio	Radio	99,4	99,4
Production et Droits Audiovisuels	Droits Audiovisuels	5,3	5,3
Diversifications	Digital Services	1,4	1,4
	Interactions	5,7	5,7
	Téléachat	-	-
	Franchises	23,0	23,0
	Total		299,3

DÉFINITION DES UGT

Les UGT du Groupe s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

- L'UGT Télévision regroupe l'ensemble des activités de télévision linéaire du groupe, aussi bien en clair que payante, et intègre donc l'ensemble du pôle Jeunesse du Groupe Lagardère acquis en 2019. Elle intègre également les activités de distribution des chaînes et services non linéaires, ainsi que le développement et l'exploitation de 6play ;

- L'UGT Autres intègre les entités Ctzar et Ctzar Studio spécialisées dans le marketing d'influence ;
- L'UGT Radio intègre l'ensemble du pôle Radio français de RTL Group acquis en 2017 (à l'exception des entités RTL Special Marketing et Parisonair absorbées en 2018 par respectivement M6 Interactions et M6 Evénements, et donc désormais incluses dans l'UGT Interactions) ;
- L'UGT Droits Audiovisuels correspond aux activités de production et de distribution de droits audiovisuels tout au long de leur cycle de vie et intègre Société Nouvelle de Distribution (SND), Malesherbes et les sociétés de catalogues de droits audiovisuels qui ont été fusionnées

- dans SND en 2019 et 2022 ;
- L'UGT Digital Services intègre les activités « pure player digital » du Groupe ;
 - L'UGT Interactions correspond aux activités d'édition musicale, d'événementiel, de spectacle et d'édition, et intègre les entités M6 Interactions, M6 Evénements et M6 Editions ;

- L'UGT Téléachat correspondait uniquement aux activités de distribution de produits issus du téléachat et intégrait les entités Best of TV et Best of TV Benelux ;
- L'UGT Franchises intègre la société Stéphane Plaza France, consolidée par intégration globale depuis le 31 décembre 2021.

RÈGLES RETENUES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les règles suivantes ont été retenues au 31 décembre 2022 :

- Test de toutes les UGT dont le goodwill est matériel (supérieur à 5 M€) :
 - UGT Télévision ;
 - UGT Radio ;
 - UGT Droits audiovisuels ;
 - UGT Interactions ;
 - UGT Franchises.
- Les UGT n'ayant pas fait l'objet de test de dépréciation sont donc :
 - UGT Digital Services ;
 - UGT Autres ;
 - UGT Téléachat.

Les valeurs recouvrables des UGT ont été déterminées selon l'une des deux méthodes suivantes :

- D.C.F. : méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base de business plans sur la période 2023-2027, établis au dernier trimestre 2022 en s'appuyant sur les principales hypothèses clefs suivantes : EBITA, dépenses d'investissement, niveau de BFR, environnement concurrentiel, évolution des systèmes d'information et du niveau des dépenses marketing ;
- S.O.T.P. : méthode des *Sum Of The Parts* qui consiste à évaluer en recourant aux méthodes d'évaluation (D.C.F., multiples, etc.) chacune des activités exercées par une société. La valeur des fonds propres d'une société, dans son ensemble, correspond alors à la somme des valorisations obtenues pour chacune des activités exercées. Les valorisations basées sur la méthode S.O.T.P. sont issues de notes de brokers récentes.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Télévision

La valeur d'utilité de l'UGT Télévision, calculée sur la base d'analyses issues de notes de brokers réalisées sur l'exercice 2021, est comprise entre 1 320 M€ et 2 158 M€ avec une moyenne de 1 670 M€.

La valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe est égale à 652,0 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

Radio

La valeur d'utilité de l'UGT Radio a été déterminée selon la méthode D.C.F., dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 9,4 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à -1 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 238,6 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 183,8 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Radio deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

		Taux d'actualisation				
		8,4%	8,9%	9,4%	9,9%	10,4%
Taux de croissance	-2,00 %	245,1	234,5	224,8	216,0	207,9
	-1,50 %	253,2	241,8	231,4	221,9	213,2
	-1,00 %	262,2	249,8	238,6	228,3	219,0
	-0,50 %	272,3	258,7	246,5	235,4	225,4
	0,00 %	283,5	268,6	255,2	243,2	232,3

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 183,8 M€

Droits audiovisuels

La valeur d'utilité de l'UGT Droits audiovisuels a été déterminée selon la méthode D.C.F., dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 9,4 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 67,4 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 21,3 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Droits audiovisuels deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

		Taux d'actualisation				
		8,4%	8,9%	9,4%	9,9%	10,4%
Taux de croissance	-1,00 %	69,3	66,0	63,0	60,2	57,7
	-0,50 %	72,0	68,3	65,1	62,1	59,4
	0,00 %	75,0	71,0	67,4	64,2	61,3
	0,50 %	78,3	73,9	70,0	66,5	63,3
	1,00 %	82,2	77,2	72,9	69,0	65,6

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 21,3 M€

Interactions

La valeur d'utilité de l'UGT Interactions a été déterminée selon la méthode D.C.F, dont les principales hypothèses financières sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 11,4 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

La valeur d'utilité s'élève ainsi à 18,6 M€ pour une valeur comptable dans les comptes du Groupe de 4,6 M€.

Une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres du test a été menée mais ne fait pas apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT Interactions deviendrait inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

		Taux d'actualisation				
		10,4%	10,9%	11,4%	11,9%	12,4%
Taux de croissance	-1,00 %	19,1	18,3	17,6	17,0	16,4
	-0,50 %	19,6	18,8	18,1	17,4	16,7
	0,00 %	20,3	19,4	18,6	17,8	17,2
	0,50 %	20,9	20,0	19,1	18,3	17,6
	1,00 %	21,7	20,7	19,7	18,9	18,1

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 4,6 M€

Franchises

La valeur d'utilité de l'UGT Franchises, calculée sur la base de la dernière transaction connue au cours des douze derniers mois, s'élève à 125,0 M€.

La valeur recouvrable de l'actif étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

La valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe est égale à 105,9 M€.

14. Immobilisations corporelles

Principes, règles et méthodes comptables :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Droits d'utilisation des actifs loués

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 - *Contrat de location* est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent à la valeur actualisée des paiements futurs au titre des loyers mentionnés dans les contrats.

Aux bornes du Groupe, les dispositions de la nouvelle norme impactent de manière significative les contrats de location immobilière. Les contrats de location de moins d'un an, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions et sont donc traités comme des contrats de location simple (avec la constatation d'une charge de location en compte de résultat).

Amortissements

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Droits d'utilisation des actifs loués	Période non résiliable du bail complétée des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain (en général 9 ans)
Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de bureau et matériel technique	3 à 6 ans

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé, net des coûts de sortie attendus, que le Groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à l'issue de sa durée d'utilité.

La valeur résiduelle d'un actif peut augmenter jusqu'à atteindre ou excéder sa valeur comptable. Dans ce cas, la dotation à l'amortissement de l'actif est nulle aussi longtemps que la valeur résiduelle de l'actif ne baisse pas en deçà de la valeur comptable.

Pertes de valeur

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)".

	Terrains	Constructions	Droits d'utilisation des actifs loués	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2021
Au 1 ^{er} janvier 2021, net des dépréciations et amortissements	19,1	54,0	24,4	26,2	7,2	1,3	132,1
Acquisitions	-	0,1	-	5,7	3,7	0,1	9,7
Cessions	-	(0,0)	(2,9)	(4,7)	(3,8)	-	(11,4)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	0,1	(1,3)	(0,0)	(1,3)
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	(0,1)	0,1	0,2	0,3	(0,3)	0,1
Dotations aux amortissements 2021	-	(3,6)	(5,1)	(8,1)	(3,4)	-	(20,1)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,0	2,8	4,5	3,6	-	10,9
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	(0,1)	1,2	-	1,1
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	0,0	-	(0,0)	-	-	-
Au 31 décembre 2021, net des dépréciations et amortissements	19,1	50,5	19,4	23,8	7,3	1,1	121,2
Au 1 ^{er} janvier 2021							
Valeur brute	19,1	118,8	35,2	101,8	34,9	1,3	311,1
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(64,8)	(10,8)	(75,6)	(27,7)	-	(178,9)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2021	19,1	54,0	24,4	26,2	7,2	1,3	132,1
Au 31 décembre 2021							
Valeur brute	19,1	118,8	32,4	103,2	33,7	1,1	308,2
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(68,3)	(13,0)	(79,4)	(26,4)	-	(187,0)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021	19,1	50,5	19,4	23,8	7,3	1,1	121,2

	Terrains	Constructions	Droits d'utilisation des actifs loués	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2022
Au 1 ^{er} janvier 2022, net des dépréciations et amortissements	19,1	50,5	19,4	23,8	7,3	1,1	121,2
Acquisitions	-	0,0	0,9	3,9	2,1	0,2	7,1
Cessions	-	-	(0,1)	(1,7)	(2,4)	-	(4,2)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	(0,6)	(1,1)	(4,5)	-	(6,2)
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	(0,0)	0,9	0,8	0,0	(0,8)	0,9
Dotations aux amortissements 2022	-	(2,9)	(4,6)	(8,1)	(3,3)	-	(19,0)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	0,1	1,6	2,4	-	4,1
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	0,1	1,1	4,0	-	5,1
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	0,0	(0,0)	(0,0)	-	-	(0,0)
Au 31 décembre 2022, net des dépréciations et amortissements	19,1	47,5	16,0	20,4	5,6	0,5	109,0
Au 1 ^{er} janvier 2022							
Valeur brute	19,1	118,8	32,4	103,2	33,7	1,1	308,2
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(68,3)	(13,0)	(79,4)	(26,4)	-	(187,0)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2022	19,1	50,5	19,4	23,8	7,3	1,1	121,2
Au 31 décembre 2022							
Valeur brute	19,1	118,8	33,4	105,1	28,9	0,5	305,8
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(71,3)	(17,4)	(84,8)	(23,3)	-	(196,8)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022	19,1	47,5	16,0	20,4	5,6	0,5	109,0

15. Stocks

Principes, règles et méthodes comptables :

Les stocks sont constitués de programmes, de droits de diffusion et de marchandises.

Programmes et droits de diffusion

En conformité avec IAS 2 - Stocks, les programmes et droits de diffusion sont inscrits en stocks à la date d'ouverture des droits.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan.

La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué à la clôture de chaque exercice des consommations calculées suivant les modalités décrites ci-après.

Les programmes de Métropole Télévision, qui constituent la part prépondérante des stocks de droits de diffusion du Groupe, sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, événements sportifs...) : 100 % de la valeur à la première diffusion ;
- droits acquis pour plusieurs diffusions :
 - 1^{ère} diffusion : 66 % ;
 - 2^{ème} diffusion : 34 %.

Des modalités de consommation différentes peuvent être envisagées dans le cas très spécifique de droits acquis pour 4 à 5 diffusions et dont le potentiel d'audience est considéré comme particulièrement fort à chaque diffusion.

A contrario, les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

Autres stocks

Les autres stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités de diversification du Groupe. Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, mesurée au cas par cas (rotation lente, stocks contre remboursement, retours...).

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2021
Au 1 ^{er} janvier 2021, net des dépréciations	263,9	6,1	270,0
Acquisitions	379,5	24,8	404,3
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(380,0)	(20,3)	(400,3)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2021	9,3	(0,0)	9,3
Au 31 décembre 2021, net des dépréciations	272,8	10,5	283,3
Au 1 ^{er} janvier 2021			
Coût ou juste valeur	441,9	8,0	449,8
Cumul des dépréciations	(178,0)	(1,9)	(179,9)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2021	263,9	6,1	270,0
Au 31 décembre 2021			
Coût ou juste valeur	441,5	12,4	453,9
Cumul des dépréciations	(168,7)	(1,9)	(170,6)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2021	272,8	10,5	283,3

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2022
Au 1 ^{er} janvier 2022, net des dépréciations	272,8	10,5	283,3
Acquisitions	434,4	13,2	447,6
Cessions de filiales	-	(5,4)	(5,4)
Consommations	(491,7)	(17,7)	(509,5)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2022	15,7	0,1	15,8
Reclassement	(0,4)	(0,2)	(0,6)
Au 31 décembre 2022, net des dépréciations	230,9	0,5	231,4
Au 1 ^{er} janvier 2022			
Coût ou juste valeur	441,5	12,4	453,9
Cumul des dépréciations	(168,7)	(1,9)	(170,6)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2022	272,8	10,5	283,3
Au 31 décembre 2022			
Coût ou juste valeur	383,9	1,4	385,3
Cumul des dépréciations	(152,9)	(0,9)	(153,8)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2022	230,9	0,5	231,4

16. Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Principes, règles et méthodes comptables :

Les coentreprises sont les sociétés sous contrôle conjoint (le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle). Elles sont consolidées par mise en équivalence, conformément à IAS 28 - *Participations dans les entreprises associées et coentreprises* et IFRS 11 - *Partenariats*.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité. Elles sont également consolidées par mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération dans le cadre de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercée sur l'entité.

Les coentreprises et les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe, nette des pertes de valeur accumulées, comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition.

Selon cette méthode, le Groupe comptabilise au bilan le montant de sa quote-part dans l'actif net de la coentreprise ou l'entreprise associée et enregistre sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Quote-part de résultat dans les coentreprises et les entreprises associées".

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

En application des dispositions d'IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à sa participation dans une coentreprise ou entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe n'ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

La participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise déterminée par application de la méthode de la mise en équivalence, ainsi que toute quote-part à long terme qui en substance, constitue une partie de la participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation de l'investisseur dans cette entreprise associée ou cette coentreprise.

Les contributions des coentreprises et entreprises associées dans l'état de la situation financière consolidée et l'état du résultat global consolidé du Groupe sont les suivantes :

	% de détention	31/12/2021	Quote-part de résultat	Reclassement	Dividendes versés	Variation de périmètre / Augmentation de capital	31/12/2022
Participations dans les coentreprises		10,1	(56,6)	7,3	(0,9)	41,9	1,7
Série Club	50,0 %	0,9	0,3	-	(0,9)	-	0,4
Panora Services	48,0 %	0,5	0,2	-	-	-	0,6
Salto SNC	33,3 %	-	(46,1)	4,7	-	41,4	-
Salto Gestion SAS	33,3 %	0,0	0,0	-	-	-	0,0
Bedrock	50,0 %	8,6	(7,9)	0,0	-	-	0,7
Academee	50,0 %	-	(3,0)	2,5	-	0,5	-
Participations dans les entreprises associées		97,7	(14,1)	(0,1)	(0,7)	4,3	87,1
Quicksign	23,9 %	0,7	0,0	-	-	-	0,7
Wild Buzz Agency	49,0 %	2,8	0,2	-	(0,7)	0,5	2,7
Global Savings Group	41,5 %	94,3	(14,3)	(0,1)	-	-	79,9
Miliboo	21,4 %	-	(0,1)	-	-	3,9	3,8
PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		107,8	(70,7)	7,1	(1,6)	46,2	88,9
Salto SNC	33,3 %	-	-	(15,3)	-	-	(15,3)
PROVISIONS COURANTES		-	-	(15,3)	-	-	(15,3)



Global Savings Group

Les éléments de la situation financière (non audité) de GSG au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	2022
Actif non courant	188,7
Actif courant	87,3
TOTAL ACTIF	276,1
Capitaux propres part du groupe	96,1
Intérêts non contrôlants	0,0
Passif non courant	52,0
Passif courant	127,9
TOTAL PASSIF	276,1

Le compte de résultat simplifié (non audité) sur 12 mois s'analyse comme suit :

	2022
Chiffre d'affaires	166,8
Résultat Opérationnel [EBIT]	(24,1)
Résultat net de la période	(29,6)

SALTO

Le 29 mars 2022, le Groupe avait souscrit à l'augmentation de capital de Salto à hauteur de 41,4 M€ par compensation de sa créance détenue en compte courant d'associés.

Dans le contexte de l'échec du projet de fusion M6/TF1 et faute d'offres satisfaisantes pour une cession de la plateforme, les trois associés, réunis lors du Conseil de Surveillance de Salto,

ont décidé à l'unanimité le 1^{er} février 2023 de convoquer l'Assemblée Générale afin de procéder à la dissolution amiable de la société. Les coûts liés à cette opération pour chaque associé ont été provisionnés au 31 décembre 2022 et s'ajoutent à la quote-part de résultat net déficitaire au titre de l'exercice.

La quote-part du Groupe dans le résultat 2022 de Salto s'élève ainsi à -46,1 M€ dont -22,0 M€ au titre des coûts de liquidation.

Les pertes cumulées depuis l'origine (y compris la perte de l'exercice de -46,1 M€) excédant la valeur de la participation du Groupe ont été imputées à l'avance en compte-courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du Groupe dans la société) et l'excédent de 15,3 M€ a été comptabilisé en provision pour charges (cf. note 21 - Provisions).



Le 16 février 2022, Métropole Télévision a souscrit à l'augmentation de capital de la société Academee pour 0,5 M€. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 50,0% du capital de la société. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur cette filiale. Elle est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022. La perte de l'exercice 2022 (3,0 M€) a été imputée à l'avance en compte-courant de 3,0 M€.

miliboo^{com}



Le 1^{er} juillet 2022, le Groupe a décidé de convertir les obligations convertibles en actions (OCA) Miliboo émises à son profit dans le cadre de l'accord signé en 2019. A la suite de cette opération, le Groupe détient 21,4% du capital de Miliboo. Le Groupe exerçant une influence notable sur cette filiale, cette dernière est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022.

Le 30 novembre 2022, M6 Publicité a augmenté de 9% sa participation dans Wild Buzz Agency. Le Groupe exerce toujours une influence notable sur cette filiale. Elle est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, la valeur recouvrable des participations du Groupe dans les coentreprises et entreprises associées est supérieure à leur valeur nette comptable.

Contributions des coentreprises

Les contributions des coentreprises au chiffre d'affaires consolidé du Groupe auraient été les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	32,1	20,0
Contribution par société :		
Série Club	5,3	5,5
Panora Services	3,0	2,8
Salto SNC	14,7	5,7
Salto gestion SAS	-	-
Bedrock	8,7	6,0
Academe	0,5	-

17. Instruments financiers

Principes, règles et méthodes comptables :

Juste valeur

La juste valeur est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe un cours de marché. À défaut, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction similaire et récente ou l'actualisation des flux futurs s'appuyant sur des données de marché. Néanmoins, la juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Actifs financiers

- Conformément aux préconisations de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*, les titres des sociétés non consolidées (par intégration globale ou par mise en équivalence) appartiennent à la catégorie des instruments de capitaux propres. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition d'origine, puis réévalués à chaque clôture à leur juste valeur soit par résultat soit par autres éléments du résultat global en fonction de leur classification initiale. Les prêts et créances ainsi que les autres actifs financiers sont quant à eux initialement évalués à la juste valeur puis réévalués au coût amorti.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent :
 - les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme (principalement trésorerie et équivalents et autres actifs financiers de gestion de trésorerie) ;
 - les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat. Cette qualification est retenue quand elle permet d'obtenir une meilleure information financière et contribue à la cohérence des états financiers.
- Les actifs financiers au coût amorti sont dépréciés en fonction du risque de crédit attendu. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat.
- Les gains et pertes latents sur les instruments de capitaux propres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

17.1. ACTIFS FINANCIERS

Les différentes catégories d'actifs financiers au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après (la ventilation par catégorie d'instruments reflète les dispositions de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*) :

	31/12/2021				Évaluation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	
						Coût amorti	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	6,8	-	6,8	6,8	5,1	1,7	-
Autres actifs financiers non courants	28,2	-	28,2	28,2	-	-	28,2
Créances clients	368,3	(16,4)	352,0	352,0	-	-	352,0
Instruments financiers dérivés	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1	-
Autres actifs financiers courants	7,1	-	7,1	7,1	-	-	7,1
Autres actifs courants	171,2	(0,9)	170,4	170,4	-	-	170,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	349,0	-	349,0	349,0	128,5	-	220,5
ACTIFS	930,7	(17,2)	913,4	913,4	133,6	1,8	778,1

	31/12/2022				Évaluation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	
						Coût amorti	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	6,7	-	6,7	6,7	5,0	1,7	-
Autres actifs financiers non courants	39,5	(6,0)	33,5	33,5	-	0,4	33,1
Créances clients	325,5	(16,6)	308,9	308,9	-	-	308,9
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	6,3	-	6,3	6,3	-	-	6,3
Autres actifs courants	173,3	(0,9)	172,3	172,3	-	-	172,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	374,8	-	374,8	374,8	253,0	-	121,8
ACTIFS	926,1	(23,6)	902,5	902,5	258,0	2,2	642,3

Les instruments de capitaux propres sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

La position au bilan est la suivante :

	Devise de Référence	% de détention	Juste valeur		Évaluation	
			31/12/2022	31/12/2021	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global
2CED	Euro (€)	15,3 %	1,8	1,8	1,8	-
Médiamétrie	Euro (€)	2,7 %	1,0	1,0	-	1,0
Life TV	Euro (€)	12,5 %	-	-	-	-
Alliance Gravity Data Média	Euro (€)	11,1 %	0,4	0,4	-	0,4
European News Exchange	Euro (€)	20,0 %	0,1	0,1	-	0,1
Fun Radio Belgique	Euro (€)	25,0 %	0,1	0,1	-	0,1
Media Square	Euro (€)	8,3 %	0,1	0,1	-	0,1
Cosmos	Euro (€)	16,7 %	0,1	0,0	-	0,1
Mesrideaux	Euro (€)	5,3 %	-	0,1	-	-
Pariocas	Euro (€)	2,4 %	0,1	0,1	0,1	-
Entourage Solutions	Euro (€)	5,0 %	3,0	3,0	3,0	-
Autres	Euro (€)	-	0,0	0,0	-	0,0
TOTAL DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES			6,7	6,8	5,0	1,7

Autres actifs financiers

La position au bilan est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants avec les coentreprises et entreprises associées	30,6	19,5
Dépôts de garantie et autres avances en comptes courants	2,5	2,6
Créances sur cessions de filiales	-	6,0
Autres actifs financiers	0,4	-
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	33,5	28,2

	31/12/2022	31/12/2021
Créances liées aux regroupements d'entreprises	5,6	2,8
Obligations convertibles / bons de souscription d'actions	0,5	3,9
Autres actifs financiers	0,2	0,4
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	6,3	7,1

La hausse des autres actifs financiers non courants reflète principalement l'augmentation des avances en compte courant consenties à Bedrock.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes, règles et méthodes comptables :

La trésorerie se compose des liquidités en compte courant bancaire et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 374,8 M€ au 31 décembre 2022 contre 349,0 M€ au 31 décembre 2021.

Les comptes, dépôts à terme et OPCVM de trésorerie monétaire sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur (juste valeur par résultat).

En application de la politique de placement décrite en note 18.3, la quasi-intégralité des sommes est placée en comptes à vue rémunérés et dépôts à terme, d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, auprès de contreparties de qualité "investment grade", et en OPCVM de trésorerie monétaire et trésorerie court terme.

17.2. PASSIFS FINANCIERS

Principes, règles et méthodes comptables :

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constituées essentiellement d'un emprunt obligataire Euro PP, d'un emprunt Schuldschein et de dettes assimilées dont des lignes de crédit renouvelables contractées auprès des banques.

Les dettes locatives sont comptabilisées pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements sur la durée restante du contrat de location. Cette actualisation des paiements est effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat, si celui-ci est aisément déterminé, ou, s'il ne l'est pas, au taux d'endettement marginal du preneur.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur correspondent aux engagements de rachat d'intérêts non contrôlants consentis aux actionnaires minoritaires des sociétés contrôlées par le Groupe.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté. La variation de juste valeur de la part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat et la variation de la juste valeur de la part efficace de la couverture en autres éléments du résultat global.

Les différentes catégories de passifs financiers aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après :

	31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou capitaux propres	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	126,0	126,0	-	126,0	-
Dettes locatives non courantes	17,4	17,4	-	17,4	-
Autres dettes non courantes	0,2	0,2	-	0,2	-
Dettes financières courantes	1,1	1,1	-	1,1	-
Dettes locatives courantes	4,9	4,9	-	4,9	-
Autres passifs financiers courants	11,2	11,2	-	11,2	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	432,0	432,0	-	432,0	-
Autres dettes d'exploitation	20,3	20,3	-	20,3	-
Dettes fiscales et sociales	129,2	129,2	-	129,2	-
Dettes sur immobilisations courantes	17,9	17,9	-	17,9	-
PASSIFS	760,2	760,2	-	760,2	-

6 COMPTES ET ANNEXES 2022

Annexe aux comptes consolidés

	31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou capitaux propres	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	125,8	125,8	-	125,8	-
Dettes locatives non courantes	13,3	13,3	-	13,3	-
Autres passifs financiers non courants	5,5	5,5	-	5,5	-
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	1,2	1,2	-	1,2	-
Dettes locatives courantes	5,2	5,2	-	5,2	-
Instruments financiers dérivés	0,5	0,5	-	-	0,5
Autres passifs financiers courants	0,0	0,0	-	0,0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	332,8	332,8	-	332,8	-
Autres dettes d'exploitation	17,5	17,5	-	17,5	-
Dettes fiscales et sociales	116,6	116,6	-	116,6	-
Dettes sur immobilisations courantes	18,8	18,8	-	18,8	-
PASSIFS	637,2	637,2	-	636,7	0,5

Dettes financières

Les positions d'endettement sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes bancaires et obligataires	125,6	125,8
Autres	0,1	0,1
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	125,8	126,0
Dettes bancaires et lignes de crédit	1,2	1,1
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	1,2	1,1

Dettes financières non courantes :

Elles sont constituées :

- de l'emprunt obligataire Euro PP de 50,0 M€ émis le 28 juillet 2017, qui porte intérêt au taux annuel de 1,5 % pour un remboursement in fine à échéance 7 ans (1^{er} août 2024) ;
- de l'emprunt Schuldschein de 75,0 M€ émis le 24 juillet 2019, composé d'une ligne de 65,0 M€ au taux fixe de 1,0 % et d'une ligne de 10,0 M€ au taux variable Euribor 6 mois majoré d'une marge de 1,0 % ;
- d'un prêt garanti par l'Etat et d'un emprunt bancaire de 0,7 M€ mis en place au profit de la société Ctzar.

Dettes financières courantes :

Le Groupe dispose de deux lignes de crédit bancaire renouvelables pour un montant total de 120,0 M€, afin de se prémunir contre le risque de liquidité tel que décrit en note 18.2.

Au 31 décembre 2022, ces lignes ne sont pas tirées (elles ne l'étaient pas non plus au 31 décembre 2021) et n'ont pas été utilisées au cours de l'année.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (RTL Group Vermögensverwaltung GmbH) pour un tirage maximal de 50,0 M€. Au 31 décembre 2022, cette ligne n'est pas tirée.

Dettes locatives :

Les dettes locatives ont évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 :

Au 1^{er} janvier 2021	27,8
Flux de trésorerie	(5,9)
Nouveaux contrats	-
Modifications de contrat et autres mouvements liés aux contrats de location	0,5
Fin ou résiliation de contrats	(0,0)
Variation de périmètre	-
Au 31 décembre 2021	22,4
Flux de trésorerie	(5,4)
Nouveaux contrats	0,8
Modifications de contrat et autres mouvements liés aux contrats de location	1,2
Fin ou résiliation de contrats	-
Variation de périmètre	(0,4)
Au 31 décembre 2022	18,5
Courant au 31 décembre 2021	4,9
Non courant au 31 décembre 2021	17,4
TOTAL	22,4
Courant au 31 décembre 2022	5,2
Non courant au 31 décembre 2022	13,3
TOTAL	18,5

Autres passifs financiers :

Les autres passifs financiers non courants de 5,5 M€ incluent principalement la dette relative au contrat d'achat à terme de 520 000 actions propres à échéance le 27 mars 2025.

17.3. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DANS LA HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

		Niveau		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
31/12/2021		Cours cotés	Données observables	Données non observables
Instruments de capitaux propres		-	-	6,8
Instruments financiers dérivés		-	-	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie :	Dépôts à terme	-	128,5	-
ACTIFS		-	128,5	6,8

		Niveau		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
31/12/2022		Cours cotés	Données observables	Données non observables
Instruments de capitaux propres		-	-	6,7
Autres actifs financiers non courants		-	0,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :	FCP, SICAV	170,2	-	-
	Dépôts à terme	-	82,8	-
ACTIFS		170,2	83,2	6,7
Instruments financiers dérivés		-	-	0,5
PASSIFS		-	-	0,5

17.4. EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les effets en résultat des instruments financiers sont les suivants :

	31/12/2021				
	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT FINANCIER	(1,1)				
Total des produits d'intérêts	1,9	-	1,9	-	-
Total des charges d'intérêts	(2,4)	-	-	(2,4)	-
Réévaluation	(0,7)	(0,7)	-	-	(0,0)
Profits ou pertes nets	0,1	0,1	-	-	-
Résultat de cession	(0,0)	-	(0,0)	-	-
IMPACT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1,0)				
Profits ou pertes nets	(0,1)	-	(0,1)	-	-
Dépréciation nette	(0,9)	-	(0,9)	-	-
GAIN NET / (PERTE NETTE)	(2,0)	(0,6)	0,9	(2,4)	(0,0)

	31/12/2022				
	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT FINANCIER	(0,1)				
Total des produits d'intérêts	2,4	-	2,4	-	-
Total des charges d'intérêts	(2,7)	-	-	(2,7)	-
Réévaluation	(0,0)	(0,1)	-	-	0,1
Profits ou pertes nets	0,2	0,2	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-
IMPACT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9,1)				
Profits ou pertes nets	(0,6)	-	(0,6)	-	-
Dépréciation nette	(8,5)	-	(8,5)	-	-
GAIN NET / (PERTE NETTE)	(9,2)	0,1	(6,7)	(2,7)	0,1

18. Risques liés aux instruments financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux différentes natures de risque décrites ci-après, ainsi que ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion de ces risques.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

18.1. RISQUE DE CRÉDIT

Il se rapporte au risque de perte financière encouru par le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Créances clients

Créances d'exploitation

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). À l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Les créances d'exploitation sont par ailleurs dépréciées de façon à refléter la meilleure estimation des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. Ces dépréciations sont comptabilisées dès la reconnaissance initiale des actifs correspondants, et non plus à la date de survenance d'événements remettant en cause leur caractère recouvrable. Les évaluations, initiales et ultérieures, de ces pertes de crédit attendues se font, sur une base individuelle ou collective, à partir de pondérations probabilistes intégrant notamment l'antériorité des créances, les événements passés et les éléments de conjoncture (actuelle et future). Les corrections de valeur à apporter aux créances d'exploitation, au titre des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie, sont revues à chaque clôture. Les variations qui en découlent sont comptabilisées dans le résultat net de l'exercice.

L'appréciation du risque n'est pas identique selon les activités du Groupe.

Le Groupe applique une politique prudente de prévention et de suivi du risque de perte de valeur des créances clients.

Il y est notamment rappelé que, concernant le chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque client unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Les 1, 5 et 10 premiers clients du Groupe représentent respectivement moins de 5, 15 et 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires publicitaire

Afin de sécuriser ce chiffre d'affaires, la principale mesure mise en œuvre par la régie M6 Publicité consiste en la réalisation d'enquêtes de solvabilité. Avec l'assistance de sociétés extérieures spécialisées, elles sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, et à intervalles réguliers sur les clients récurrents.

Ces derniers représentent la grande majorité des annonceurs. La base d'annonceurs apparaît donc particulièrement stable, avec plus de 90 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des mêmes clients d'une année sur l'autre. Elle est en outre constituée en majorité de sociétés françaises cotées ou de filiales françaises de groupes internationaux.

Contreparties bancaires

Pour l'ensemble de ses créances, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste extrêmement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Il s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels

Selon le résultat des enquêtes de solvabilité et le montant engagé de la campagne, des conditions de paiement différenciées selon les clients sont mises en place : M6 exige notamment des annonceurs qui ne remplissent pas les critères de solvabilité requis le paiement d'avance des campagnes. Ces dispositions sont prévues dans les Conditions Générales de Vente de la Régie M6 Publicité.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,5 % du chiffre d'affaires (comme au 31 décembre 2021).

Afin de limiter encore ce risque, la régie publicitaire du Groupe applique des pénalités de retard sur les factures impayées et dispose au sein de ses équipes d'un service chargé du recouvrement des créances.

Chiffre d'affaires hors publicité

Concernant ce chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque clients unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Néanmoins, l'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. En plus des relances réalisées par cette équipe, il peut être fait appel le cas échéant à des organismes spécialisés dans le recouvrement.

la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 18.3.

Le Groupe travaille avec des banques européennes de premier plan, bénéficiant chacune d'une notation " investment grade ".

Balance âgée des actifs financiers

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		ni déprécié ni arrivé à terme		<= 1 mois		1 - 3 mois	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs financiers	45,8	35,3	39,8	35,3	-	-	-	-
Créances clients brutes	325,5	368,3	176,0	221,1	91,7	95,6	28,8	24,0
Instruments financiers dérivés	-	0,1	-	0,1	-	-	-	-
Autres créances brutes	173,3	171,2	173,3	171,2	-	-	-	-
TOTAL	544,6	574,9	389,0	427,6	91,7	95,6	28,8	24,0

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Autres*	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs financiers	-	-	-	-	0,0	-	6,0	-
Créances clients brutes	5,4	7,3	3,7	4,6	6,0	5,4	13,9	10,3
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5,4	7,3	3,7	4,6	6,0	5,4	19,9	10,3

* Ces montants correspondent aux montants (TTC) des créances pour lesquelles les dépréciations sont déterminées individuellement. Dans le cas des dépréciations calculées selon un modèle statistique, les créances (TTC) correspondantes sont ventilées par antériorité.

Les créances clients et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

18.2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

Au 31 décembre 2022, le Groupe affiche une trésorerie nette positive de 282,0 M€.

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante (hors dettes d'impôts courants) :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières	1,2	1,1	125,8	126,0	-	-	126,9	127,1
Dettes locatives	5,2	4,9	13,3	17,4	-	-	18,5	22,4
Instruments financiers dérivés	0,5	-	-	-	-	-	0,5	-
Autres passifs financiers	0,0	11,2	5,5	-	-	-	5,6	11,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	332,8	432,0	-	-	-	-	332,8	432,0
Autres dettes	17,5	20,3	-	-	-	-	17,5	20,3
Dettes fiscales et sociales	116,6	129,2	-	0,2	-	-	116,6	129,4
Dettes sur immobilisations	18,8	17,9	-	-	-	-	18,8	17,9
TOTAL	492,6	616,6	144,6	143,6	-	-	637,2	760,2

18.3. RISQUE DE MARCHÉ

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

A cette date, le Groupe dispose de trois lignes de crédit :

- une ligne auprès de son actionnaire principal (RTL Group Vermögensverwaltung GmbH) de 50,0 M€ maximum ; cette ligne n'est pas tirée au 31 décembre 2022 (elle ne l'était pas non plus au 31 décembre 2021) ;
- des lignes de crédit bancaire confirmées à hauteur de 120,0 M€ pour une durée de 5 ans, non utilisées au 31 décembre 2022.

La liquidité est également assurée avec deux lignes de financement longues :

- un emprunt obligataire Euro PP de 50,0 M€ à échéance 2024 mis en place le 28 juillet 2017 ;
- un emprunt Schuldschein de 75,0 M€ à échéance 2026 mis en place le 24 juillet 2019.

Risque de change

Principes, règles et méthodes comptables :

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (l'Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction, en application d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le résultat. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction initiale.

La comptabilisation des écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères de transactions commerciales se fait dans le résultat opérationnel. Pour les transactions financières, ces mêmes écarts de change figurent en résultat financier.

Le traitement des couvertures de change est précisé ci-dessous.

Le Groupe est principalement exposé au risque de change opérationnel.

En effet, le Groupe est exposé au risque de change par le biais de certains contrats d'achat de droits audiovisuels, et en particulier pour l'activité de distribution de films en salles.

La principale devise utilisée pour les transactions sus-citées est le dollar US.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sont couverts intégralement.

La couverture des achats de marchandises est réalisée de façon statistique et ajustée régulièrement en fonction des commandes passées.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Les flux d'achat en devises ont représenté 0,4 % du montant total des achats de l'année 2022 contre 0,6 % sur l'année 2021.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où elles ne sont pas significatives (0,1 % du chiffre d'affaires).

Par le biais de la société LTI Vostok (pôle Jeunesse TV), le Groupe est exposé au risque de change sur le rouble russe. Ce risque ne fait toutefois pas l'objet de couvertures particulières dans la mesure où il est peu significatif au regard des bornes du Groupe.

La sensibilité de la position nette globale en rouble russe à une variation uniforme et défavorable de 10% de la parité entre l'euro et le rouble serait de (0,4) M€.

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel au 31 décembre 2022

	USD en M€ ⁽¹⁾		RUB en M€ ⁽¹⁾	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Actifs	2,8	3,0	4,6	3,8
Passifs	(1,7)	(0,1)	(0,7)	(1,1)
Hors bilan	(12,9)	(9,7)	-	-
Exposition brute en devise	(11,8)	(6,7)	3,9	2,7
Couvertures	12,5	9,3	-	-
Exposition nette en devise	0,7	2,6	3,9	2,7
⁽¹⁾ valorisé au cours de clôture soit :	1,0666	1,1370	78,4481	85,4743

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à 13 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en dollars US pour une valeur totale de 12,7 M€.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute du groupe en dollars US est égale à (11,8) M€, dont (12,9) M€ au titre des engagements hors bilan. À cette même date, les couvertures s'élèvent à

12,5 M€ (*cash-flow hedges*). La surcouverture de 0,7 M€ (position longue) reflète ainsi principalement les positions de banque en dollars US et qui n'ont pas vocation à être couvertes.

Le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 % de l'euro contre le dollar US serait de (0,1) M€.

Instruments financiers dérivés

Principes, règles et méthodes comptables :

Le Groupe M6 est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un cours de change fixe de couverture.

L'utilisation d'instruments dérivés par le Groupe a pour seul but la couverture de flux liés à son activité. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à titre spéculatif.

Détermination de la juste valeur

Conformément aux normes IFRS 7 - *Instruments Financiers : Informations à fournir*, et IFRS 9 - *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur sur la base d'une évaluation réalisée par un tiers qui s'appuie sur des données du marché observables. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est ainsi calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Instruments financiers qualifiés de couverture

Le Groupe a décidé d'appliquer, pour la plus grande partie de ses instruments dérivés, la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place.

Au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, le Groupe a fait le choix de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39- *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en matière de comptabilité de couverture.

Les principaux instruments de couverture autorisés dans le cadre de la politique de couverture du Groupe sont les suivants : terme sec, options de première génération, "swap" (de change ou de taux).

Les relations de couverture au sein du Groupe sont principalement de deux types :

- Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif au bilan

Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert, et est comptabilisé au compte de résultat.

Il en résulte une comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour la partie efficace de la couverture en résultat opérationnel courant. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat financier.

- Couverture de flux de trésorerie futurs

Il s'agit de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables soit à une transaction prévue soit à un engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier pour la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à l'entrée au bilan de l'actif ou du passif. Au moment où l'élément couvert est comptabilisé et conduit à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, le montant enregistré en capitaux propres en est sorti et intégré dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition de l'actif ou du passif. Les variations de valeur de la partie inefficace sont pour leur part comptabilisées en résultat financier.

Pour toute autre couverture de flux de trésorerie, les montants comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue ou l'engagement ferme a affecté le compte de résultat.

Instruments financiers non qualifiés de couverture

Certains instruments financiers ne sont pas traités en comptabilité de couverture selon la définition d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, bien qu'ils constituent une couverture efficace dans la gestion des risques économiques. Les pertes et les profits provenant de la réévaluation des instruments financiers qui ne peuvent pas être pris en compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Les instruments financiers dérivés sont classés en actifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

La norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, appliquée pour la première fois en 2013 sur les actifs et passifs, n'a pas eu d'impact significatif sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.

Juste Valeur

Les positions nettes au bilan des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Achats à terme	Juste valeur	Juste valeur
SND	(0,5)	0,1
TOTAL	(0,5)	0,1

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'élève à (0,5) M€ au 31 décembre 2022, reflétant ainsi l'écart faible entre le cours de clôture retenu pour l'évaluation (soit 1,0666 USD) et le cours moyen des couvertures en stock (soit 1,0443 USD) à fin décembre 2022 (soit -2,1 %).

Échéances

Les échéances des instruments de couverture (valeur nominale de la couverture exprimée en euros au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	31/12/2022			31/12/2021		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
SND	12,7	6,7	6,0	9,2	9,2	-
TOTAL	12,7	6,7	6,0	9,2	9,2	-

Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux de la position nette de trésorerie du Groupe est fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de la trésorerie.

Le Groupe demeure peu exposé au risque de taux d'intérêt sur ses financements, principalement sur la tranche à taux variable variable du Schuldschein mis en place en 2019.

Les placements sont pour la plupart indexés sur la référence €STR, et donc exposés au risque de fluctuation de l'indice. Les

Les calculs de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt donnent les résultats suivants sur le résultat financier :

En M€	31/12/2022	31/12/2021
Sensibilité à la clôture :		
Impact d'une hausse de +1%	2,2	1,5
Impact d'une baisse de -1%	(1,1)	(0,3)

taux court terme sont devenus positifs au 3ème trimestre 2022, après avoir été négatifs pendant 8 ans, ce qui influence positivement les rendements des placements du Groupe.

Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt :

L'incidence d'une variation uniforme des taux d'intérêts de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, aurait un impact de respectivement +2,2M€ et (1,1) M€ sur le résultat financier au 31 décembre 2022.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2022

en M€	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	363,5	32,5	-	396,0
Autres actifs financiers à taux fixe	12,0	1,0	-	13,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	375,5	33,5	-	409,0
Passifs financiers à taux variable	0,3	10,2	-	10,4
Autres passifs financiers à taux fixe	0,9	115,6	-	116,5
Dettes locatives à taux fixe	5,2	13,3	-	18,5
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	6,4	139,1	-	145,5

Au 31 décembre 2022, la position nette du Groupe est un actif de 263,5 M€. Hors dettes locatives, l'actif net s'élève à 282,0 M€. Les actifs correspondent à des placements en comptes rémunérés et en OPCVM de trésorerie, les passifs à des emprunts et des lignes de crédit auprès de l'actionnaire.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier.

Risque sur action

Dans la mesure où le Groupe ne détient aucun actif financier coté, l'exposition au risque sur action ne concerne que les actions autodétenues.

Les actions propres sont inscrites pour leur valeur d'acquisition en déduction des capitaux propres. La variation de valeur de l'action M6 est donc sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Politique de placement

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7 - *Tableau des Flux de Trésorerie*.

Les placements correspondants sont donc considérés comme des équivalents de trésorerie car liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La question du risque de contrepartie demeure un sujet sur lequel le Groupe est particulièrement vigilant dans le processus

de sélection de ses supports et dans la diversification des contreparties et dépositaires.

Les rendements des placements, ainsi contrôlés régulièrement, sont communiqués à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également réalisé tous les trimestres.

19. Capitaux propres

Principes, règles et méthodes comptables :

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lorsque des contrats à terme sont conclus pour acheter des actions propres à un prix et une date déterminés, l'engagement se traduit par la constatation d'un passif financier représentatif de la valeur actualisée de rachat en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce passif financier sont enregistrées en résultat financier.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

19.1. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision.

Malgré les emprunts contractés à l'occasion des acquisitions du pôle Radio de RTL Group et du pôle Jeunesse TV, le Groupe conserve une capacité d'endettement importante, tant en endettement bancaire qu'auprès de son actionnaire principal, qui lui ouvre un potentiel d'investissement significatif.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe s'attache, dans le respect de l'article 40 de ses statuts, à maintenir un taux de distribution d'au moins 80 % sur le long terme. Toutefois, afin de garantir la liquidité dans un contexte économique très difficile, le Groupe n'avait pas distribué de dividende au cours de l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2021, le Groupe avait distribué un dividende ordinaire de 1,50 € par action. Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a distribué un dividende ordinaire de 1,00 € par action.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2022 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

- assurer la couverture de plans d'attribution d'actions de performance et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution d'actions de performance ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans le respect de cette autorisation :

- Métropole Télévision est intervenu sur le marché par l'effet des opérations quotidiennes réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ;
- Métropole Télévision a acheté et livré des actions au titre de ses plans d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs et dans la perspective de la prochaine livraison d'actions de performance 2025, Métropole Télévision a conclu un contrat d'achat à terme d'actions propres portant sur 520 000 actions, avec une échéance au 27 mars 2025.

La société entre par ailleurs dans le champ de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, qui précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relation des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

19.2. ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE MÉTROPOLE TÉLÉVISION

(en milliers)	Actions ordinaires émises	Titres autodétenteurs	Actions en circulation
NOMBRE D' ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021	126 414	422	125 991
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions de performance	-	(211)	-
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	(21)	-
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	126 414	191	126 223
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions de performance	-	413	-
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	24	-
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	126 414	628	125 786

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple. Elles sont entièrement libérées.

Quatre plans d'attribution d'actions de performance, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 31 décembre 2022 (cf. note 7 - Rémunérations en actions).

La livraison de ces actions de performance n'aura toutefois pas d'impact sur le capital de Métropole Télévision puisqu'elle sera couverte par les contrats d'achat à terme d'actions propres portant sur 520 000 titres (cf. note 17.2 - Passifs financiers) et par les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

19.3. VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES NE TRANSITANT PAS PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique "autres réserves".

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique "réserves consolidées". L'impact net d'impôt sur les capitaux propres en autres réserves et réserves consolidées s'analyse comme suit :

SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021	(13,7)
Nouvelles couvertures	(4,2)
Variations des anciennes couvertures	0,2
Échéances des couvertures	3,2
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	0,0
Variation des écarts de conversion	1,2
Variation sur les retraites	1,0
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	1,3
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	(12,4)
Nouvelles couvertures	(4,3)
Variations des anciennes couvertures	(0,3)
Échéances des couvertures	6,2
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-
Variation des écarts de conversion	0,2
Variation sur les retraites	9,1
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	11,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	(1,4)

20. Indemnités de départ en retraite

Principes, règles et méthodes comptables :

Engagements de retraite

Les engagements du Groupe dans le domaine des avantages postérieurs à la retraite s'inscrivent dans le cadre de régimes à prestations définies.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date

d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Groupe applique la décision de l'IFRIC "IAS19 - Attribution des avantages aux périodes de services". L'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service se fait linéairement uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond de l'engagement.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Indemnité de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans le cadre d'une négociation individuelle ou dans un plan formalisé et détaillé de licenciements avant la date normale de départ à la retraite.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

Principales hypothèses actuarielles

en %	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,50	1,10
Augmentations de salaires futures *	2,96	2,89
Taux d'inflation	2,00	2,00

* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir des taux de marché pour des obligations d'entreprises privées de première catégorie en référence à la notation AA, et en fonction de la durée et des caractéristiques du régime.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Coût du service courant	(2,3)	(2,5)
Coût des intérêts sur l'obligation	(0,5)	(0,4)
Réductions	0,1	0,5
Modifications de régime	(0,0)	-
Revenus attendus des actifs du régime	0,0	-
Amortissements des gains ou pertes actuariels(les) sur l'année	0,0	-
DÉPENSE NETTE	(2,8)	(2,3)

Provision et valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2022	31/12/2021 retraité
Obligation à l'ouverture	41,3	42,8
Changement de méthode	-	(1,7)
Coût du service courant	2,3	2,5
Coût des intérêts sur l'obligation	0,5	0,4
Réductions	(0,1)	(0,5)
Prestations versées	(0,9)	(0,7)
Modification de régime	0,7	-
Écarts actuariels - Changements d'hypothèse financière	(11,4)	(1,1)
Écarts actuariels - Effet d'expérience	(0,8)	(0,4)
Variation de périmètre	(0,2)	0,1
OBLIGATION À LA CLÔTURE	31,3	41,3

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 5,4 M€ au 31 décembre 2022.

Tests de sensibilité aux hypothèses

Les calculs de sensibilité effectués sur les engagements de retraite donnent les résultats suivants :

	+ 0,5 %	- 0,5 %
Sensibilité de l'obligation à la clôture :		
à la variation du taux d'actualisation	29,6	33,2
à la variation du taux d'augmentation des salaires	33,1	29,7

21. Provisions

Principes, règles et méthodes comptables :

Conformément à la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est pas probable, ou évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que pourraient occasionner les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture.

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 :

	Provision pour retraite	Provisions sur pertes des entreprises associées	Provisions pour litiges	Provisions sur droits hors bilan	Autres provisions pour charges	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	42,8	-	15,9	6,2	9,8	74,8
Changement de méthode	(1,7)	-	-	-	-	(1,7)
Acquisitions de filiales	0,1	-	-	-	-	0,1
Cessions de filiales	(0,0)	-	-	-	-	(0,0)
Dotation de la période	2,8	-	5,8	1,5	8,5	18,7
Utilisation	(0,7)	-	(3,6)	(5,6)	(1,2)	(11,1)
Reprise non utilisée	(0,5)	-	(3,8)	-	(0,3)	(4,6)
Autres variations	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)
Au 31 décembre 2021 retraité	41,3	-	14,4	2,2	16,8	74,7
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Dotation de la période	3,5	-	5,0	1,1	4,9	14,6
Utilisation	(0,9)	-	(0,5)	(0,5)	(9,4)	(11,3)
Reprise non utilisée	(0,1)	-	(2,7)	(1,2)	(5,2)	(9,2)
Autres variations	(12,3)	15,3	-	-	-	3,0
Au 31 décembre 2022	31,3	15,3	16,3	1,6	7,1	71,6
Courant au 31 décembre 2021 retraité	-	-	14,4	2,2	16,8	33,4
Non courant au 31 décembre 2021 retraité	41,3	-	-	-	-	41,3
TOTAL	41,3	-	14,4	2,2	16,8	74,7
Courant au 31 décembre 2022	-	15,3	16,3	1,6	7,1	40,3
Non courant au 31 décembre 2022	31,3	-	-	-	-	31,3
TOTAL	31,3	15,3	16,3	1,6	7,1	71,6

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les provisions se ventilent par secteur d'activité de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2021 retraité
Télévision	49,0	45,1
Radio	18,8	20,4
Production et Droits Audiovisuels	3,3	3,7
Diversifications	0,4	5,4
Autres	0,1	0,1
TOTAL	71,6	74,7

- Les litiges inclus dans le poste "provisions pour litiges" se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a

dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

- Les provisions sur droits hors bilan se rapportent à une perte de valeur de droits de diffusion que le Groupe s'est engagé à acquérir mais qui ne figurent pas encore en stocks au bilan.

En effet, la charge résultant de la probabilité de non-diffusion d'un droit non ouvert (et donc classé en engagement hors bilan), ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une provision pour risques et charges.

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audience.

Dans tous les cas, les dépréciations sont appréciées et définies en concertation avec les directions des programmes des chaînes du Groupe, dans le cadre d'une revue de portefeuille, titre par titre, au regard des objectifs d'audience attachés à chaque programme et de la ligne éditoriale.

- Les "autres provisions pour charges" se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues ne soient exigibles ou n'aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.
- Les montants reportés pour les trois dernières natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources futures pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

Le Groupe considère que les échéances de décaissements liées à ces provisions s'inscrivent dans le cadre du cycle normal de l'exploitation du Groupe, ce qui justifie la classification de ces provisions en provisions courantes.

22. Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels

Achats de droits et engagements de coproductions (nets)

Ces engagements se rapportent principalement :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés ;
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés ;

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transport d'images, de signaux, location satellite et transpondeurs

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de diffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

Baux non résiliables

Ces engagements correspondent à des contrats de location immobilière signés, mais qui n'ont pas encore débuté, et qui ne sont donc pas enregistrés à l'actif et au passif dans l'état de la situation financière consolidée en application IFRS 16 - *Contrats de location*.

Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagements hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenu par les autres associés.

Ventes de droits

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 31 décembre 2022.

Contrats de diffusion

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés						
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (bruts) ⁽¹⁾	275,6	123,9	-	399,4	376,9	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(50,2)	(17,3)	-	(67,4)	(65,4)	
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (nets)	225,4	106,6	-	332,0	311,5	
Transport d'images, de signaux, location satellites et transpondeurs	34,9	88,9	14,6	138,5	114,9	Contrats signés

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	Conditions de mise en œuvre
Baux immobiliers non réversibles	-	-	-	-	0,6	Baux
Responsabilité sur passifs	26,8	-	0,2	27,0	37,7	
Engagements financiers	-	-	-	-	27,0	Contrats signés
Autres	12,7	24,3	2,7	39,7	12,1	Contrats signés
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	299,8	219,9	17,5	537,2	503,9	
Engagements reçus						
Ventes de droits						Échéances annuelles
	17,7	23,4	-	41,2	22,5	
Contrats de diffusion	79,3	161,1	-	240,3	122,7	Contrats signés
Responsabilité sur passifs	26,8	-	-	26,8	37,3	
Autres	4,2	0,3	-	4,4	14,2	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	128,0	184,8	-	312,8	196,8	

⁽¹⁾ Le montant des engagements donnés sur les droits de diffusion des chaînes s'élèvent à 262,6 M€ au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 537,2 M€ contre 503,9 M€ au 31 décembre 2021.

Cette augmentation des engagements donnés (+ 33,3 M€) résulte essentiellement des évolutions suivantes :

- les contrats liés à la diffusion des chaînes et radio du Groupe ont augmenté de 23,6 M€ par rapport au 31 décembre 2021;
- les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont augmenté de 20,5 M€ par rapport au 31 décembre 2021;
- le Groupe a souscrit un nouvel engagement d'investissement dans des parts de FCPI pour 18,3 M€ ;

- en revanche, l'engagement financier du Groupe de 27,0 M€ envers Salto s'est éteint au 31 décembre 2022 avec la dissolution amiable de la société.

Au 31 décembre 2022, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 312,8 M€ contre 196,8 M€ au 31 décembre 2021.

Cette augmentation des engagements reçus (+ 116,0 M€) résulte principalement de la hausse de 117,6 M€ des contrats de diffusion du Groupe avec ses principaux partenaires distributeurs, Orange, Groupe Canal+, SFR, Free et Bouygues Telecom.

Par ailleurs, le Groupe reste solidairement responsable des passifs de Salto SNC jusqu'à la dissolution amiable de la société (soit - 10,5 M€ en engagements donnés et reçus au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021).

23. Parties liées

23.1. IDENTIFICATION DES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,26 %, Bertelsmann SE & Co.KGaA, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

23.2. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Emprunt auprès des actionnaires

Au 31 décembre 2022, aucune somme n'est empruntée auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH.

En effet, aux termes d'une convention cadre de trésorerie signée entre RTL Group Vermögensverwaltung GmbH et Métropole Télévision, dont la première mise en œuvre date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité d'emprunter auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48 % des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions financières sont conformes aux conditions de marché. Par ailleurs, le Groupe garde la

possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société RTL Group Vermögensverwaltung GmbH soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 25 octobre 2022 pour 12 mois.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision (décrite en note 18.3), le placement à RTL Group Vermögensverwaltung GmbH ne peut excéder un certain ratio des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Transactions courantes

	31/12/2022		31/12/2021	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services (chiffre d'affaires)	4,3	0,8	10,7	0,1
Achats de biens et services	(29,3)	(1,5)	(26,9)	(1,2)

Les transactions courantes effectuées avec les actionnaires (et leurs filiales) ont été conclues à des conditions normales de marché, étant précisé que les achats se rapportent essentiellement à des programmes acquis auprès de sociétés de production détenues par RTL Group.

Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	31/12/2022		31/12/2021	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	1,8	0,3	2,6	0,0
Dettes	10,9	0,5	15,7	0,6

Opérations spécifiques

Le Groupe M6 a acheté à son actionnaire de référence, RTL Group, le Pôle Radio français (RTL, RTL2 et Fun Radio).

À la suite de cette acquisition, deux contrats ont été conclus par le Groupe avec ses actionnaires au cours de l'exercice 2017. L'un porte sur la redevance de la marque RTL et le second est relatif à l'usage de la licence ondes longues. Ce dernier contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2022.

23.3. TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises :

	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de biens et services (chiffre d'affaires)	10,1	10,0
Achats de biens et services	(16,5)	(16,9)

Les ventes effectuées avec les coentreprises ont été conclues à des conditions normales de marché.

Le volume des transactions sur l'année 2022 concerne principalement les activités de Bedrock, Salto SNC, Academee et Série-Club.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances	39,6	34,6
<i>dont financement</i>	30,9	19,7
Dettes	4,2	7,3
<i>dont financement</i>	0,3	0,3

Les créances relatives au financement sont constituées principalement d'avances en comptes courants.

Sur l'exercice 2022, le montant des dividendes reçus des coentreprises s'élève à 0,9 M€.

Au 31 décembre 2022, il existe un engagement de 19,3 M€ entre M6 Distribution Digital et Bedrock concernant les redevances liées à l'utilisation de la plateforme 6play au titre des années 2023 et 2024.

23.4. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les entreprises associées :

à 100 %	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de biens et services	0,8	1,5
Achats de biens et services	(0,1)	(0,0)

Les ventes effectuées avec les entreprises associées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances	0,4	0,4
<i>dont financement</i>	0,4	0,4
Dettes	-	-
<i>dont financement</i>	-	-

Sur l'exercice 2022, le montant des dividendes reçus des entreprises associées s'élève à 0,4 M€.

23.5. TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'année 2022 aux membres du Directoire représente un total de 9 154 947 € et se ventile en une part fixe pour 2 855 029 € et une part variable et exceptionnelle pour 6 299 918 €.

Au cours de l'année 2022, 93 000 actions de performance ont été attribuées aux membres du Directoire le 10 octobre 2022.

Dans cette même période, dans le cadre du plan d'attribution d'actions de performance du 30 juillet 2019, 80 000 actions ont été livrées aux membres du Directoire présents à la date d'attribution.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire ont droit à une indemnité légale de fin de carrière (cf. note 20).

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.17 sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme		
Éléments de salaire	5,4	8,9
Autres avantages à court terme	0,0	0,0
Avantages à long terme		
Paiements fondés sur des actions	0,8	1,3
TOTAL	6,2	10,2

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs en note 3.3 du document d'enregistrement universel.

24. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

	EY				KPMG				TOTAL			
	2022	2021	% 2022	% 2021	2022	2021	% 2022	% 2021	2022	2021	% 2022	% 2021
Audit												
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés	0,3	0,3	86%	100%	0,4	0,4	95%	85%	0,7	0,7	83%	92%
Métropole Télévision	0,1	0,1	24%	27%	0,1	0,1	23%	21%	0,2	0,2	25%	24%
Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	62%	73%	0,3	0,3	72%	65%	0,5	0,5	58%	68%
Autres services	0,1	0,0	14%	0%	0,0	0,1	5%	15%	0,1	0,1	17%	8%
Métropole Télévision	0,1	0,0	14%	0%	0,0	0,1	5%	15%	0,1	0,1	17%	8%
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%
TOTAL	0,4	0,3	100%	100%	0,4	0,4	100%	100%	0,8	0,7	100%	100%
TOTAL en %	47%	44%			51%	56%						

25. Événements post clôture

Le 2 janvier 2023, Global Savings Group (GSG) a finalisé l'acquisition de Pepper.com. Cette opération s'est traduite par une dilution de la participation du Groupe dans le capital de GSG. M6 Digital Services détient désormais 31,16% du capital de GSG (contre 41,49% au 31 décembre 2022). L'impact de cet effet dilutif est en cours d'analyse. Il sera classé dans l'agrégat "Quote-part de résultat dans les coentreprises et les entreprises associées" du compte de résultat consolidé de l'exercice 2023.

À la connaissance de la société, aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2023 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

26. Périmètre

Société	Forme	Activité	31/12/2022		31/12/2021	
			% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
TELEVISION						
Métropole Télévision - M6 89 avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine cedex	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SAS	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Ctzar	SAS	Agence spécialisée dans le marketing d'influence	51,00 %	IG	51,00 %	IG
Ctzar Studio	SAS	Agence spécialisée dans le marketing d'influence	51,00 %	IG	51,00 %	IG
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Wild Buzz Agency	SAS	Société d'événementiel	49,00 %	ME	40,00 %	ME
M6 Thématique	SAS	Holding des chaînes TNT en clair et payantes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SAS	Chaîne en clair W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Génération - 6Ter	SAS	Chaîne en clair 6TER	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication - M6 Music	SAS	Chaîne payante M6 Music	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne payante Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne payante Téva	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Extension TV - Série Club	SAS	Chaîne payante Série Club	50,00 %	ME	50,00 %	ME
Jeunesse TV	SAS	Chaîne gratuite Gulli	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LTI Vostok	SARL	Chaîne russe Tiji Russie	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SNDA	SAS	Distribution de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Bedrock	SAS	Plateforme technique	50,00 %	ME	50,00 %	ME
M6 Distribution Digital	SAS	6Play	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Shop	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Salto	SNC	Plateforme OTT française	331/3 %	ME	331/3 %	ME
Salto Gestion	SAS	Holding de la plateforme OTT française	331/3 %	ME	331/3 %	ME
POLE RADIO						
SERC - Fun Radio	SA	Radio musicale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Canal Star	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sprgb Sarl	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Communication A2B	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SODERA - RTL2	SA	Radio musicale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Média Stratégie	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FM Graffiti	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Radio Golfe	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Radio Porte Sud	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
RTL France Radio	SAS	Radio RTL	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS						
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GM6 - Golden Network	SAS	Production et édition digitale	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Épithète Films	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	-	F	100,00 %	IG
Malesherbes	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	-	-

6 COMPTES ET ANNEXES 2022

Annexe aux comptes consolidés

			31/12/2022		31/12/2021	
DIVERSIFICATIONS						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Entertainment et exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Digital Services	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Global Savings Group	GmbH	Société internet	41,49 %	ME	41,49 %	ME
QuickSign	SAS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	23,90 %	ME	23,90 %	ME
Panora Services	SAS	Comparateur de banques en ligne	50,00 %	ME	50,00 %	ME
Stéphane Plaza France	SAS	Promotion immobilière	51,00 %	IG	51,00 %	IG
Academee	SAS	Formation professionnelle en ligne	50,00 %	ME	-	-
Miliboo	SA	Commerce de mobilier en ligne	21,40 %	ME	-	-
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilière 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Immobilière M6	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusion	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SASU	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND Films	LLC	Développement d'œuvres cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Plateforme	SA	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Invest 2	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PARTICIPATIONS CÉDÉES OU DECONSOLIDÉES						
Best of TV	SAS	Commerce de gros	-	-	51,00 %	IG
Best of TV Benelux	SPRL	Commerce de gros	-	-	100,00 %	IG

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
F : Fusion / Liquidation

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société " ad hoc ".